

document de travail

mars 2008

61

L'industrie égyptienne depuis le début des
années 1970 : histoire d'un développement contrarié

Hélène Djoufelkit-Cottenet, département de la Recherche, AFD
(djoufelkith@afd.fr)

Département de la Recherche

Agence Française de Développement 5 rue Roland Barthes
Direction de la Stratégie 75012 Paris - France
Département de la Recherche www.afd.fr

Avertissement

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Agence Française de Développement ou des institutions partenaires.

Directeur de la publication : Jean-Michel SEVERINO

Directeur de la rédaction : Robert PECCOUD

ISSN : 1954-3131

Dépôt légal : 1er trimestre 2008

Mise en page : Anne-Elizabeth COLOMBIER

Sommaire

	Introduction	4
<hr/>		
1.	Une volonté politique de promotion industrielle forte à travers la libéralisation progressive de l'économie	5
1.1	Un semblant de politique d'ouverture : 1974-1990	5
1.2	Radicalisation des réformes à partir de 1991, sous l'impulsion des institutions de Bretton-Woods	7
1.3	2004 : un nouveau gouvernement pour une nouvelle logique économique	10
<hr/>		
2.	Poids et performances du secteur manufacturier égyptien	12
2.1	Évolution du poids du secteur industriel dans l'économie égyptienne	12
2.2	Structure du secteur manufacturier	13
2.3	Performances du secteur manufacturier	14
<hr/>		
3.	L'abondance de ressources : un lourd fardeau pour le secteur manufacturier	17
3.1	Ressources de rente et performances du secteur manufacturier	17
3.2	Crédibilité des réformes voulues par le gouvernement Nazif	24
<hr/>		
	Conclusion	26
<hr/>		
	Bibliographie	27

Introduction

Tout au long du XX^e siècle, l'industrialisation a été en Égypte un thème central du discours politique et un enjeu du développement économique. L'ampleur de cet enjeu a poussé l'État égyptien à mener des politiques d'industrialisation actives. Au début du siècle, l'industrialisation accompagne la montée des nationalismes ; le discours économique se traduit par une politique d'égyptianisation de l'économie ; une industrie nationale moderne peut voir le jour. Des années 1930 jusqu'au début des années 1960, les architectes de l'industrialisation égyptienne – Talaat Harb, I.-G. Levi et Ismail Sidqi – font ainsi la promotion de l'industrie locale privée, dans un cadre de libre-concurrence.

Avec l'arrivée de Nasser, l'industrie tient toujours une place centrale dans le discours économique mais la stratégie va changer à partir de 1961. À cette date en effet, l'industrie est nationalisée, comme la plus grande partie du système d'échange et de production de l'économie. L'industrialisation, menée selon une stratégie de substitution aux importations, doit alors aboutir à une indépendance économique, pendant de l'autonomie politique. L'arrivée de Sadate ne remet pas en cause le rôle de l'industrie dans le développement économique, mais c'est la stratégie d'industrialisation qui change. Sadate cherche, à travers sa

politique d'ouverture économique, à dynamiser le secteur privé et à attirer les capitaux étrangers, les pétrodollars notamment. Moubarak voudra également renforcer la politique de libéralisation économique, qu'il juge insuffisante pour l'industrie, tout en réactivant et redéfinissant le rôle de l'État à travers la réintroduction des plans quinquennaux.

La volonté politique de promouvoir l'industrie en Égypte est donc affichée depuis longtemps, sous des stratégies différentes. Dans quelle mesure les performances industrielles sont-elles à la hauteur des efforts entrepris ? La volonté politique ne s'est-elle pas heurtée aux réalités économiques ? Nous tenterons de répondre à ces questions, en nous concentrant sur la période allant de 1970 à nos jours.

Nous ferons d'abord un rappel des politiques d'industrialisation sous Sadate et Moubarak, en les replaçant dans leur contexte politique et économique. Nous analyserons ensuite les performances de l'industrie égyptienne comme moteur de la croissance à long terme. Nous essaierons enfin d'expliquer pourquoi le développement industriel, notamment du secteur manufacturier, a été contrarié en Égypte depuis le début des années 1970, malgré la volonté politique affichée de promouvoir ce secteur.

1. Une volonté politique de promotion industrielle forte à travers la libéralisation progressive de l'économie

La stratégie voulue par le président Nasser (1956-1970) de développement autocentré et de promotion d'une industrie nationale commence à s'effriter dès 1964, avec l'apparition de déséquilibres macro-économiques majeurs, entraînant une pénurie de ressources pour le gouvernement. Pour y faire face, celui-ci accorde dès 1967 plus de libertés aux agents privés (principalement étrangers) en matière d'investissement industriel. La première loi sur les investissements étrangers est promulguée en 1971, accordant des facilités fiscales, promettant la non-nationalisation des capitaux étrangers et créant des zones franches. Mais le véritable changement de discours sur la stratégie industrielle s'opère à partir de 1974 avec le président Sadate (1970-1981) et le début de la politique dite de « la porte ouverte » (*Infitah*). À ce moment-là, Sadate veut imprimer une nouvelle orientation politique, qui se traduit au niveau économique par une tentative de politique d'ouverture. Une deuxième rupture a lieu en 1991, quand l'Égypte se lance dans un programme d'ajustement structurel sous la conduite du FMI et de la Banque mondiale, et qui marque une accélération de la libéralisation économique. Une troisième rupture intervient en 2004 avec la nomination du gouverne-

ment d'Ahmed Nazif et de sa « *dream team* », mandaté par le président Moubarak (au pouvoir depuis 1981) pour accélérer encore la réforme et promouvoir un développement tiré par les exportations et les nouvelles technologies.

Les stratégies de développement mises en place depuis le début des années 1970 visent donc la libéralisation économique et la promotion du secteur privé dans la croissance économique. L'objectif est d'atteindre une croissance compétitive, génératrice d'emplois et de devises. La stratégie industrielle évolue ainsi vers une place plus grande laissée au marché et au secteur privé, tout en maintenant une forte action publique dans le secteur, notamment à travers des subventions publiques (pendant une partie de la période) et des investissements importants. Au sein du secteur industriel, le secteur manufacturier joue un rôle central. Selon la théorie économique, ce secteur est en effet un moteur de croissance beaucoup plus fort que les autres composantes du secteur industriel (hydrocarbures, énergie, BTP) : il est censé être à la source des innovations et du progrès technique assurant une croissance durable à long terme. C'est pourquoi nous attacherons ici une importance particulière à cette composante du secteur industriel.

1.1 Un semblant de politique d'ouverture : 1974-1990

Le président Sadate prend une orientation politique et économique différente de celle de son prédécesseur. Alors que ses relations avec l'URSS se dégradent, l'Égypte se tourne vers le bloc occidental, espérant profiter ainsi de la prospérité économique de cette partie du monde et attirer les pétrodollars. L'économie doit se réformer : la libéralisation est prônée dans tous les domaines. Le *Document d'octobre*, élaboré à la suite de la guerre d'octobre 1973, d'où

son nom, est l'expression idéologique de la nouvelle politique. Comme le note Rivier (1981), le document ne récuse ni le socialisme, ni le panarabisme : il veut simplement donner aux investisseurs privés l'occasion de s'intégrer au système en place. Ce document ne se veut pas une rupture fondamentale par rapport à l'époque nassérienne, mais plutôt une rectification des erreurs et des inefficacités de la gestion étatique centralisée des années 1960.

1.1.1 L'époque Sadate

Sadate tente de redéfinir le rôle économique de l'État pour passer d'une gestion directe et centralisée de l'économie à une gestion libérale et non interventionniste – c'est la politique de l'*Infitah*. Le nouveau président veut s'inspirer du modèle sud-coréen en matière économique. L'encouragement aux investissements étrangers est l'axe fondamental de cette politique. Si la loi 65 de septembre 1971 constitue une première mesure pour encourager les investissements étrangers, c'est la loi 43 de juin 1974, qui l'abroge, qui jouera un rôle fondamental pour la politique d'ouverture : elle concerne en effet l'investissement des capitaux arabes et étrangers ainsi que les zones franches. Les encouragements aux investissements étrangers sont de quatre types : régime fiscal privilégié, possibilité de réexportation du capital et des bénéficiaires, garantie contre les nationalisations et règles de fonctionnement privilégié.

La politique d'ouverture veut aussi réactiver le secteur privé égyptien. Pour cela, plusieurs séries de mesures sont prises. Tout d'abord, les relations entre les secteurs public et privé sont réaménagées. En particulier, un décret de 1975 permet l'introduction de capitaux privés dans les entreprises publiques. Ensuite, les règles de fonctionnement imposées au secteur privé sont assouplies, notamment en ce qui concerne les opérations d'importation et d'exportation. Enfin, il est fait appel aux capitaux privés égyptiens se trouvant à l'étranger qui obtiennent en 1975 les mêmes avantages que les capitaux arabes et étrangers visés par la loi 43. Sont concernés les capitaux placés à l'étranger à l'époque nassérienne et l'épargne des travailleurs émigrés. En 1977, certaines dispositions de la loi 43 sont étendues par la loi 32 aux entreprises du secteur public égyptien.

L'*Infitah* donne des résultats décevants, notamment en termes de promotion du secteur privé dans le secteur industriel manufacturier et ce, malgré les fortes mesures d'encouragement. Les raisons sont certainement à trouver en dehors des mesures elles-mêmes. Il ne suffit pas en effet d'assouplir les lois d'investissement pour attirer les investisseurs privés. L'environnement macro-économique est un facteur tout aussi important. Les réformes s'arrêtent aux investissements étrangers et ne sont pas étendues aux cadres administratifs et juridiques. Par ailleurs, l'économie est toujours largement protégée et tournée vers son marché intérieur.

1.1.2 L'époque Mubarak

Dans ce contexte, le président Mubarak veut renforcer la politique de libéralisation économique, qu'il juge insuffisante pour l'industrie, tout en réactivant et redéfinissant le rôle de l'État à travers la réintroduction des plans quinquennaux. Comme le note Roussillon (1988), il veut que l'*Infitah* soit « productif » et non « parasitaire » comme au temps de Sadate. Le rôle de l'État sera de maintenir les infrastructures économiques et sociales, tout en laissant plus de champ au secteur privé dans les secteurs productifs. Son ambition est de réduire la dépendance de l'Égypte vis-à-vis de l'aide extérieure et de promouvoir une croissance durable à travers le développement des secteurs productifs et des exportations. Le but principal du premier plan quinquennal (1982-1987) est de transférer l'allocation des ressources du pays de la consommation et des importations vers l'investissement, cela afin de réduire le déséquilibre de la balance des transactions courantes. Le deuxième plan quinquennal (1988-1992) accorde la priorité au développement du secteur privé. La loi 43 est amendée et remplacée en 1989 par la loi 230, plus avantageuse encore pour le secteur privé. Celle-ci autorise notamment les investisseurs étrangers à posséder la totalité d'une entreprise manufacturière. En outre, les firmes étrangères peuvent acheter leur propre terrain afin de développer leurs activités. Par ailleurs, tout au long de la période considérée, les règles de fonctionnement pour le secteur privé s'assouplissent en termes d'accès aux importations (relâchement de la politique de taux de change multiple en faveur du secteur privé, surtout après la réforme de 1987) et d'accès aux crédits bancaires (notamment de la part des banques commerciales). La part du secteur privé dans le crédit bancaire passe ainsi de 10 % en 1973 à 30 % en 1990¹.

Là encore, la promotion d'un secteur manufacturier privé n'obtient qu'un succès modéré. La concurrence entre le secteur privé et le secteur public n'est pas tout à fait loyale surtout entre 1975 et 1986, puisque le secteur manufacturier public reçoit des subventions importantes de l'État, ce qui n'est pas le cas du secteur privé. Dans certaines industries jugées stratégiques en termes d'emplois (agroalimentaire et textile) ou jugées d'intérêt national (pétrochimie), les

¹ Banque centrale d'Égypte, plusieurs années.

subventions atteignent jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires. Enfin, sur la période 1974-1990, l'État dirige en moyenne 26 % du total de ses investissements vers le secteur industriel². Même si dans les textes, le secteur privé est tout à fait encouragé à se développer, dans les faits, le secteur public reste favorisé et prédominant. Cette situation n'est pas étonnante quand on sait combien le problème de reconversion des employés des entreprises publiques est délicat.

Par ailleurs, la part des investissements directs étrangers (IDE) dans le PIB n'est que de 1,7 % en 1990³, ce qui est très faible au regard des mesures d'attraction mises en œuvre. Ensuite, les investissements étrangers existants se dirigent vers les secteurs financiers, pétroliers et touristiques et non vers le secteur manufacturier. De plus, les acteurs économiques privés limitent leurs activités à des opérations spéculatives et sans immobilisation durable du capital. En conséquence, la part du secteur privé dans la valeur ajoutée (23 %) et l'emploi manufacturier (25 %)⁴ en 1990 est toujours relativement faible, même si elle est supérieure à celle qui prévalait avant la

politique d'ouverture de 1974 (respectivement 10 % et 19 %).

La politique de libéralisation bénéficie d'un environnement international très favorable jusqu'en 1985. Entre 1974 et 1985, l'Égypte engrange en effet de nombreuses mannes financières : recettes pétrolières, revenus du canal de Suez, remises de fonds des travailleurs égyptiens à l'étranger et aide économique importante. Sur la période 1974-1986, le taux de croissance annuel moyen du PIB est de 8 %, tiré par une consommation soutenue. Après 1986, l'environnement international se détériore fortement. Le prix du pétrole chute de 50 % entre janvier et juin. Parallèlement, les ressources touristiques diminuent. L'Égypte voit donc ses ressources en devises s'évaporer et se voit pratiquement dans l'impossibilité d'honorer son service de la dette. Dans ce contexte, la restauration des grands équilibres macro-économiques devient la priorité. Dès 1987, un accord stand-by avec le FMI est signé, de manière à donner une aisance financière à l'Égypte. Cependant, il faut attendre 1991 pour que la grande vague des réformes se mette en place.

1.2 Radicalisation des réformes à partir de 1991, sous l'impulsion des institutions de Bretton-Woods

Les années de déséquilibre économique que traverse l'Égypte entre 1986 et 1990 conduisent l'économie au bord du gouffre financier. Le gouvernement introduit dès mars 1990 les réformes économiques demandées par le FMI en contrepartie de son soutien financier, puis s'engage un an plus tard dans un programme de stabilisation et d'ajustement structurel. En outre, le ralliement de l'Égypte aux côtés des Occidentaux pendant la première guerre du Golfe est récompensé : une grande partie de la dette égyptienne est rééchelonnée de manière très concessionnelle. Les profondes réformes économiques demandées par les bailleurs de fonds (FMI et Banque mondiale) vont bouleverser la structure de l'industrie manufacturière.

Dans le cadre de l'ajustement structurel engagé en 1991, la priorité économique est donnée à la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé. Ces priorités sont inscrites dans le troisième plan quinquennal (1992-1997), qui entend encourager les capacités produc-

tives de l'économie et la rationalisation de l'allocation des ressources, à travers la promotion des mécanismes du marché et du secteur privé dans l'investissement et la production. Ce plan vise aussi à réduire la dépendance extérieure de l'Égypte en produits de première nécessité et à développer les exportations, afin de réduire le déficit commercial. De nouvelles politiques économiques, plus libérales, sont donc mises en œuvre. De nombreux changements interviennent dans la politique industrielle. Le contrôle de l'État s'assouplit et deux grandes mesures sont prises

² *Ibid.*

³ Banque mondiale, World Development Indicators, 2006.

⁴ Les statistiques de l'Agence centrale pour la mobilisation publique et les statistiques (CAPMAS) sur la production industrielle ne couvrent que les établissements de plus de dix employés.

pour accélérer le développement du secteur privé : la privatisation des entreprises publiques et la poursuite de la libéralisation des lois d'investissement. Par ailleurs, les politiques commerciales et de change deviennent plus libérales. Enfin, l'État accorde de plus en plus d'importance au rôle des petites et moyennes entreprises (PME) dans la croissance économique et la création d'emplois.

1.2.1 Privatisation de l'industrie

La privatisation des entreprises publiques débute en 1991, lentement, et se focalise d'abord sur les petites entreprises agricoles. Le gouvernement va accélérer le processus au cours de l'année, en votant la loi 203 régissant le nouveau secteur public des affaires. Il s'agit, à travers l'Office des entreprises publiques, de restructurer ces entités et d'améliorer leur position commerciale ainsi que leur mode de fonctionnement. C'est ainsi que 314 entreprises non financières seront transférées vers le nouveau secteur public des affaires, après avoir été restructurées et affiliées à 27 holdings indépendantes détenant une pleine capacité financière et décisionnelle. En 1992, ce processus est encore renforcé avec l'annonce officielle du lancement de leur privatisation⁵. Dans cette optique, les 27 holdings publiques sont restructurées et ramenées à 16 en 1993. Toutes les entreprises du secteur public des affaires sont concernées, à l'exception des entités déclarées d'intérêt national, parmi lesquelles certaines compagnies pharmaceutiques. Le rythme des privatisations s'accélère à la fin des années 1990. Si seulement 94 des 314 entreprises ont été privatisées entre 1991 et 1998, 109 autres le seront entre 1999 et 2003, soit un total de 203 entités. La vente de ces entreprises aura généré au total 17,3 milliards de livres égyptiennes (EGP) de revenus pour l'État. En 2003, le secteur privé représentait plus de 70 % de la valeur ajoutée et plus de 60 % de l'emploi manufacturier.

1.2.2 Nouvelle loi d'investissement

Afin d'améliorer le climat des affaires et d'encourager l'investissement, une autre réforme de la loi d'investissement régulant les entreprises du secteur dit d'« investissement » intervient⁶ : la loi 230 est amendée et remplacée en 1997 par la loi 8, dans le cadre du programme de libéralisation. Ce nouveau texte est encore plus généreux en ce qui concerne l'exemption des firmes sur l'impôt sur les socié-

tés : 5 ans pour les nouveaux projets, 10 ans s'ils sont développés dans les nouvelles zones industrielles et 20 ans pour ceux développés en dehors de la vallée du Nil (Nouvelle Vallée et désert). Cette nouvelle loi supprime également les différences de traitement entre les investissements égyptiens et étrangers en matière d'incitation et de garantie. Elle définit en outre des critères d'éligibilité clairs et met en place un système d'approbation automatique. Cela réduit considérablement le temps nécessaire à l'ouverture d'une nouvelle société et laisse peu de place aux décisions arbitraires. Enfin, elle autorise les sociétés à pratiquer les prix du marché, ce qui n'était pas systématiquement le cas dans le cadre de la loi 230.

1.2.3 Libéralisation des politiques commerciales et de change

Entre 1973 et 1991, le secteur manufacturier fonctionne avec un système de taux de change multiple, comprenant trois régimes différents. Les entreprises du secteur public produisant des biens « stratégiques » (pétrochimie, textiles [coton] et agroalimentaire [farine, riz]) sont soumises au taux de change « officiel » plus évalué, lequel favorise les importations de ces produits mais handicape leurs exportations. Les autres transactions des entreprises du secteur public s'effectuent au taux de change dit « parallèle », dévalué, ce qui est plus bénéfique pour les exportations. Enfin, jusqu'en 1987, les transactions du secteur privé s'effectuent au taux de change dit « non officiel », encore plus dévalué et favorable aux exportations. Cependant, ce régime de change renchérit nettement les importations pour le secteur privé par rapport au secteur public, sauf pour les entreprises privées produisant seulement pour l'export, qui sont autorisées à effectuer leurs transactions au taux de change « parallèle ». L'unification du régime de change en 1991 abolit la discrimination entre les deux secteurs. Cela contribue d'ailleurs à l'expansion du secteur privé dans les années 1990.

⁵ Les privatisations font partie du programme d'ajustement structurel. En effet, les termes de références du Fonds de facilité élargi approuvés par le FMI en septembre 1993 stipulent que 25 % du portefeuille des entreprises publiques doivent être privatisés avant juin 1995. Les entreprises publiques restantes doivent être restructurées et préparées à la privatisation.

⁶ Le secteur privé est en effet divisé en trois sous-secteurs. Les firmes appartenant au secteur privé dit « structuré » sont des sociétés privées régies par la loi 159 de 1981, principale loi sur les sociétés. Les entreprises appartenant au secteur privé dit « non structuré » sont celles n'ayant pas de comptabilité systématique, pour la plupart des PME. Les firmes appartenant au secteur privé dit d'« investissement » ont été régies successivement par la loi 43 de 1974 puis par la loi 230 de 1989. Ces lois régulent les investissements domestiques et étrangers concernés ainsi que les zones franches.

Par ailleurs, depuis le début des années 1990, la libéralisation commerciale devient une priorité, de manière à promouvoir l'intégration de l'Égypte dans l'économie mondiale. Le pays conduit des négociations sur des bases régionales et bilatérales. Les accords *régionaux* les plus importants sont la GAFTA (Grande zone arabe de libre-échange, 1997), le COMESA (Marché commun d'Afrique australe et d'Afrique orientale, 2001), l'AFTA (Accord d'Agadir, 2004) et la PAFTA (Zone panarabe de libre-échange, 2005). L'accord d'association signé en 2001 avec l'Union européenne (UE) est entré en vigueur en 2004. Il prévoit un démantèlement progressif des barrières tarifaires selon les catégories : 3 ans pour les produits intermédiaires et le matériel d'équipement, 9 ans pour les produits semi-finis, 12 ans pour les produits finis et 15 ans pour les produits de luxe et les véhicules. Par ailleurs, l'UE a intensifié ses relations avec des partenaires méditerranéens en mettant en œuvre en 2003 la Politique européenne de voisinage (PEV), laquelle renforce les engagements réciproques envers la libéralisation commerciale.

Des accords de libre-échange *bilatéraux* ont été signés avec l'Algérie, les États-Unis, l'Indonésie, la Lybie, le Maroc, la Tunisie et la Turquie. Parallèlement, l'Égypte ayant intégré l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995, elle supprime ses barrières non tarifaires et abaisse ses barrières tarifaires. Le pays a ainsi levé presque toutes les interdictions d'importation, lesquelles touchaient encore 210 produits⁷. Cependant, la plupart des produits concernés sont désormais soumis à un contrôle de qualité serré avant de rentrer sur le territoire égyptien. Entre 1991 et 1998, le taux de protection nominal de l'industrie manufacturière a considérablement diminué, pour passer de 42 % à 14 % (Cassing *et al.*, 1998). Entre 1994 et 1998, le taux global de protection effective baisse aussi, de 51 % à 32 %. Toutes les activités manufacturières sont concernées, sauf les boissons, le tabac et la chimie.

1.2.4 Promotion des PME

Depuis 1997, le gouvernement égyptien développe une vision stratégique pour la promotion de la croissance et la réduction du chômage, qui accorde un rôle central à l'expansion des PME, supposées être le meilleur terreau pour la création d'emplois⁸. Une unité dédiée aux PME a ainsi été créée au sein du ministère des Finances, pour promou-

voir le développement des PME et les amener dans le secteur formel. Ce soutien se fait selon deux grands axes : la facilitation de l'accès au crédit et le renforcement des capacités, notamment à l'exportation et dans le cadre de la loi des PME promulguée en juin 2004.

1.2.5 Bilan de ces réformes

Au cours de la décennie 1990, l'économie égyptienne a réussi à retrouver le chemin de la croissance grâce à la mise en place de certaines réformes, notamment pour l'unification du taux de change et la réglementation du commerce. Par ailleurs, le poids du secteur privé dans l'économie en général (70 % du PIB) et l'industrie en particulier augmente significativement. Cependant, le taux d'exportation reste faible (26 % en 2003) comparé aux autres pays de la région (31 %) et/ou de niveau de développement similaire (31 %). Malgré des lois d'investissement avantageuses, les IDE sont demeurés faibles, représentant 0,7 % du PIB en 2002 – ce qui place l'Égypte en queue de liste des pays de la région.

À partir de la fin des années 1990, ce modèle de croissance toujours relativement introverti a de nouveau été éprouvé. Dès 1997 en effet, mais surtout à partir de 1999, les performances macro-économiques commencent à se détériorer et, en premier lieu, le taux de croissance. Cela est lié à une combinaison de facteurs de politique économique et de facteurs extérieurs (attentats de Louxor notamment), qui ont entraîné une diminution des réserves officielles, conduisant à une réduction du taux de crédit à l'économie, laquelle a affecté négativement le taux de croissance, qui est passé de 5,1 % en 2000 à 3,5 % en 2001. Les performances ont également été handicapées à partir de 2000/2001 et jusqu'en 2002/2004 par une réduction de presque 20 % des importations (intrants indispensables pour le secteur productif), imposée par la pénurie de devises. Le taux de croissance est resté aux environs de

⁷ Ces interdictions portaient notamment sur les abats de volaille, les produits chimiques dangereux, certains pesticides, l'équipement de télécommunication usagé destiné à la revente et les voitures d'occasion. Les interdictions d'importation sur le textile et l'habillement ont été supprimées en 2004.

⁸ On estime que la création nette d'emplois doit s'élever à 600 000 par an afin d'absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail et réduire le taux de chômage.

3 % en 2002 et 2003 et le taux d'investissement a sensiblement diminué, pour atteindre 16,5 % du PIB en 2003. Cette situation macro-économique a été en outre amplifiée par le discrédit jeté par les opérateurs économiques sur la politique économique menée alors par le gouvernement d'Ateif Ebeid. La pénurie de devises et le manque de confiance

dans le gouvernement a induit un taux de dollarisation croissant de l'économie (lequel est passé de 17,3 % en 1999 à 28,4 % en 2004) et l'envoi ou le maintien par les Égyptiens de leurs devises à l'étranger. Le risque d'immobilisme s'accroissant, une réforme économique d'envergure s'est imposée politiquement.

1.3 2004 : un nouveau gouvernement pour une nouvelle logique économique

Les autorités égyptiennes ne pouvaient plus compter sur un desserrement de la contrainte en devises à travers un allègement de dette, comme ce fut le cas en 1991. L'économie devait donc générer des devises supplémentaires d'une autre façon, notamment en augmentant les exportations. La nécessité d'un changement de modèle de développement s'est fait plus pressante dans ce contexte. Jusque-là, le moteur de la croissance était la consommation intérieure. Or, avec la forte inflation (11% en 2004) et la stagnation des salaires nominaux, le consommateur moyen égyptien s'est appauvri. Les débouchés sur le marché intérieur se sont restreints. Il est donc devenu nécessaire de s'appuyer davantage sur la demande extérieure.

L'économie égyptienne doit exporter plus, et mieux : en diversifiant ses exportations, pour être moins vulnérable aux chocs externes et en devenant plus compétitive. Afin d'augmenter la compétitivité, des réformes structurelles importantes s'imposent, dépassant l'aspect compétitivité-prix, laquelle a été améliorée avec la dépréciation de 25 % de la livre égyptienne entre 1999 et 2001. L'Égypte pâtit en effet d'un important biais anti-exportation, dû à des coûts de transaction élevés. Tout l'enjeu de la réforme va être de les réduire. Une des principales difficultés sera, comme lors des précédentes tentatives, de contrer les forces de résistance (cf. troisième partie).

Le discours du nouveau gouvernement d'Ahmed Nazif (constitué en juillet 2004) est donc celui d'un changement de stratégie de développement passant par une plus grande ouverture économique. Réformateur, ce gouvernement entend clairement promouvoir un modèle de croissance et

de création d'emplois fondé sur les exportations et l'attrait d'IDE. Le taux d'investissement actuel est faible (18,7 % du PIB) : l'investissement privé national est relativement limité et l'investissement public est contraint par le déficit budgétaire. Le recours aux IDE permet d'augmenter le taux d'investissement et de générer ainsi de la croissance.

La promotion et la diversification des exportations est un double enjeu pour l'Égypte : il s'agit tout d'abord d'augmenter ses ressources en devises et de diversifier leurs sources puis de faire en sorte que l'économie résiste à la concurrence internationale, laquelle se renforce avec la signature de nouveaux accords commerciaux (Union économique et monétaire ouest-africaine [UEMOA], Afrique du Sud).

Afin d'augmenter sa capacité à exporter, l'Égypte doit instaurer un environnement économique incitatif et améliorer sa compétitivité. Dans cette perspective, le nouveau gouvernement a décidé de pousser plus avant la libéralisation commerciale, d'alléger l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 42 % à 20 % et de renforcer le processus de privatisation (on comptait 290 entreprises privatisées en septembre 2006). Il a par ailleurs misé sur le développement d'une économie fondée sur la connaissance dans laquelle les IDE et les transferts de technologie qu'ils engendrent doivent jouer un rôle central. Dans ce cadre, les procédures administratives concernant l'investissement ont été considérablement allégées, à travers la création d'un guichet unique auprès de la GAFI (*General Authority For Investment and Free Zones*). Le renforcement de la politique de libéralisation commerciale, principale réforme après celle de la politique de change (mise en place d'un

marché interbancaire des changes), intervient à travers deux volets essentiels : une réforme douanière et tarifaire⁹ et la signature avec Israël et les États-Unis d'un protocole de zones industrielles qualifiées (QIZ)¹⁰.

Les performances du secteur manufacturier ont-elles été à la hauteur des politiques mises en œuvre pour son développement ? Nous le verrons dans la partie suivante.

⁹ La réforme douanière et tarifaire, passée par décret en septembre 2004, a pour but de simplifier les procédures douanières et de ramener le taux de protection nominal moyen de 14,6 % à 9 % sur environ 6 500 produits importés. Par ailleurs, le nombre de lignes tarifaires a été ramené de 27 à six. Enfin, tous les honoraires sur les services douaniers ont été supprimés ; ils se situaient entre 1 % et 4 %. Cette réforme entend réduire le biais anti-exportation (passant par le surcoût des intrants) engendré par la structure tarifaire, lequel est estimé à 14,4 % en 2002 (16,6 % en 1998) pour l'ensemble de l'économie et à 19 % pour le seul secteur manufacturier (18 % en 1998). Parmi toutes les activités économiques, c'est dans les industries de la confection, de la chaussure et du meuble que ce biais est le plus important, estimé à respectivement 593 %, 41 % et 35,4 % en 2002. Dans ces conditions, les producteurs préféreraient vendre sur le marché domestique, à l'abri des barrières tarifaires, plutôt que d'exporter.

¹⁰ Il existe actuellement sept QIZ en Égypte, au Caire (5) à Alexandrie (1) et dans la région du canal de Suez (1). Si au moins 35 % de la valeur ajoutée est transformée en Égypte et 11,7 % des intrants sont israéliens, alors la production émanant de ces QIZ peut être exportée sans quota ni droits de douane vers les États-Unis. En février 2005, 75 % des 397 entreprises présentes dans ces zones appartenaient à la branche textile (ces zones sont elles-mêmes localisées près des centres textiles). À travers la création de ces zones, le gouvernement égyptien espère moderniser l'industrie en attirant les IDE et augmenter les exportations. Le ministère du Commerce extérieur et de l'Industrie a mis en place une unité dédiée à ces QIZ.

2. Poids et performances du secteur manufacturier égyptien

2.1 Évolution du poids du secteur industriel dans l'économie égyptienne

Les performances de l'industrie manufacturière égyptienne sont indissociables de l'environnement macro-économique. Sur la période 1974-1981, le taux de croissance annuel moyen du PIB est de 8 %. Le secteur manufacturier, redynamisé par la libéralisation commerciale qui permet un meilleur approvisionnement en matières premières et biens d'équipement importés, connaît alors un taux de croissance annuel moyen de 6 %. Les performances du secteur privé sont meilleures que celles du secteur public, le premier affichant un taux de croissance annuel moyen de 11 % et le second de 5 % sur la période considérée. Le taux de croissance du secteur manufacturier est donc en moyenne moins élevé que celui de l'économie et, globalement, malgré un bon taux de croissance, la part du secteur dans le PIB chute continuellement, de 18 % en 1974 à 13 % en 1981. Sa part dans la population active se maintient autour de 12,5 % sur la période. Le poids du secteur industriel dans son ensemble – secteur manufacturier, pétrole et dérivés, eau et électricité et BTP – augmente significativement, dopé par le boum du secteur des hydrocarbures : sa part dans le PIB passe ainsi de 25 % en 1974 à 38 % en 1981 et sa part dans l'emploi de 17 % à 19 % sur la même période (tableau 1).

Le recul relatif du secteur manufacturier dans le PIB (au profit des services) est lié à deux séries de facteurs. D'une part, l'afflux des produits importés sur le marché provoque une concurrence brutale et inégale pour les produits industriels locaux. Des difficultés en résultent pour l'industrie, de longue date habituée à une protection et à une situation de quasi-monopole. Elles se matérialisent par des faillites, des accumulations de stocks, des licenciements de personnel, particulièrement dans les petites entreprises. De plus, la rentabilité du secteur public est compromise. Le déclin de l'industrie est, d'autre part, indissociable des forts revenus en ressources « exogènes »¹¹ – pétrole, canal de Suez, remises de fonds des travailleurs égyptiens à l'étranger et aide économique importante – que l'Égypte accumule durant cette période (voir *infra*).

Le boum de ressources exogènes que connaît l'Égypte entre 1974 et 1985 induit une augmentation de la consommation et, partant, des importations ; cela entraîne un déséquilibre énorme des comptes extérieurs et l'Égypte doit avoir recours de manière accrue à l'endettement extérieur. Jusqu'en 1986, le taux de croissance est cependant assez satisfaisant, tiré par la demande.

Entre 1981 et 1986, le taux de croissance annuel moyen du

Tableau 1 : Parts du secteur industriel et de ses composantes dans le PIB, 1970-2006

(En %)

	Industrie	Secteur manufacturier	Pétrole et dérivés	Eau et électricité	BTP
1970-1973	27,0	18,7	2,2	1,8	4,3
1974-1990	29,6	15,1	8,4	1,1	5,0
1991-2003	33,3	18,5	8,0	1,8	5,0
2004-2006	37,0	18,1	13,0	1,9	4,0

Source : d'après les données de la CAPMAS et de la Banque mondiale.

¹¹ Les ressources sont qualifiées d'« exogènes » si elles ne sont pas liées à la productivité de la main-d'œuvre égyptienne employée dans l'agriculture, l'industrie ou les services et si elles ne sont pas sous le contrôle direct des décideurs politiques.

PIB est de 7 %, tout comme celui de l'industrie manufacturière, le secteur privé enregistrant un résultat de 13 % et le secteur public de 6 %. La part du secteur manufacturier se stabilise durant cette période autour de 13 % du PIB et de 15 % de la population active.

Entre 1987 et 1990, les résultats économiques de l'Égypte se détériorent. Le taux de croissance annuel moyen du PIB continue de baisser pour atteindre 3 %. Le taux de croissance annuel moyen de l'industrie manufacturière tombe à moins de 2 %. Là encore, les performances du secteur manufacturier privé (8 % par an) sont meilleures que celles du secteur public (stagnation). Dans cet état de crise latente, la part du secteur manufacturier dans le PIB regagne paradoxalement du terrain (résultats moins mauvais que dans les autres secteurs), pour atteindre 18 % en 1990. En revanche, la part dans la population active stagne autour de 15 %.

À partir de 1991 et des réformes économiques mises en place, l'écart se creuse entre les performances du secteur public et celles du secteur privé. Le taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée manufacturière privée est de 14 % entre 1990 et 2002. En comparaison, le taux

de croissance du secteur public est négatif sur la période, diminuant de 2 % par an. Le même constat peut être fait en ce qui concerne l'emploi, qui croît au rythme de 8 % par an dans le secteur privé et diminue de 5 % par an dans le secteur public. Malgré le rattrapage du secteur privé en termes de croissance, les performances globales du secteur manufacturier depuis 1990 sont mitigées : en dépit d'un taux de croissance annuel moyen de 5,4 % entre 1990 et 2006, le secteur manufacturier dans son ensemble ne pèse que 19 % du PIB en 2006. Les performances au niveau de la création d'emplois sont encore plus faibles, l'emploi dans ce secteur n'augmentant en moyenne que de 0,7 % par an sur la même période. Le poids de l'industrie manufacturière dans l'emploi total est aujourd'hui de 15 %. Les réformes engagées par le nouveau gouvernement ne semblent donc pas avoir encore porté leurs fruits en ce qui concerne le secteur manufacturier. Globalement, la part de l'industrie manufacturière dans l'économie égyptienne est très faible, bien plus faible que celle prévalant dans les autres pays de la région MENA qui ont affiché aussi une politique industrielle active (Tunisie et Turquie par exemple).

2.2 Structure du secteur manufacturier

Traditionnellement, le secteur manufacturier est dominé par l'activité textile. Le poids de celle-ci dans la valeur ajoutée a considérablement baissé, passant de 30 % au début des années 1970 à 15 % en 1990. Les autres activités et notamment l'agroalimentaire (20 % du PIB et de l'emploi) restent stables sur la période. Cette évolution se fait au profit des activités chimiques dérivées du pétrole, qui voient leur part s'envoler de 2 % au début des années 1970 à 30 % en 1990. Il faut dire que cette période est concomitante avec la découverte et l'exploitation du pétrole et du gaz en Égypte. Les autres produits intermédiaires restent stables, voire déclinent. Durant cette période, l'économie égyptienne bénéficie donc d'un nouvel atout : le pétrole. Cependant, l'industrie est loin de se diversifier véritablement. Elle passe simplement d'une mono-spécialisation dans le textile à une bi-spécialisation, en rajoutant les produits dérivés du pétrole.

Au cours des années 1990, le secteur manufacturier évolue sensiblement. La part du secteur privé dans la valeur ajoutée

et dans l'emploi augmente, pour atteindre respectivement 49 % et 39 % en 1997. Cette augmentation ne s'explique pas seulement par les privatisations, mais aussi par un meilleur environnement économique. Il semble notamment que les investisseurs privés s'intéressent de plus en plus à l'économie égyptienne. Le nombre de firmes enregistrées sous les lois d'investissement 230 puis 8 passent de 91 en 1995 à 4 200 en 2005¹². Le montant des IDE est multiplié par dix, passant de 76 millions EGP en 1991 à 770 millions en 2004 – tout en restant très faible en pourcentage du PIB. En 2005, le secteur privé tient la première place dans toutes les grandes activités sauf dans la chimie et les métaux de base, activités toujours largement dominées par le secteur public. Dans les trois plus importantes activités manufacturières égyptiennes (hors pétrochimie)

¹² Données de la GAFI.

que sont le textile, la production de biens métalliques et l'agroalimentaire, le secteur privé dégage plus de 50 % de la valeur ajoutée et absorbe plus de 30 % de l'emploi total. La politique de promotion du secteur privé menée par le gouvernement depuis le début des années 1990 est donc une réussite.

La structure de la production continue, quant à elle, d'évoluer selon les tendances antérieures. Les parts du secteur textile dans la valeur ajoutée et l'emploi diminuent réguliè-

rement pour atteindre respectivement 14 % et 30 % aujourd'hui. En revanche, celles de l'industrie chimique augmentent pour atteindre respectivement 32 % et 14,5 %. On note aussi l'essor de l'industrie minérale (9 % de la valeur ajoutée et 8 % de l'emploi manufacturier), tirée par la production de ciment.

Globalement, la structure de l'industrie égyptienne reste donc assez figée, dominée par quelques grands secteurs, notamment l'industrie chimique.

2.3 Performances du secteur manufacturier

Le même constat peut être fait en ce qui concerne les exportations manufacturières. Elles ne se diversifient pas autant que souhaité. Au début des années 1970, les produits textiles dominant à plus de 60 % les exportations manufacturières et, parmi elles, les fils et tissus de coton. En 1990, leur part dans les exportations totales de produits manufacturés n'est plus que de 35 %. Cette baisse se fait au profit de la branche pétrochimie, plastique et caoutchouc, qui voit sa part dans les exportations manufacturières totales augmenter de 14 % en 1973 à 35 % en 1990. D'autres exportations de produits intermédiaires et de consommation durable commencent cependant à émerger à la fin des années 1980, comme les produits métallurgiques de base (notamment l'aluminium) et les produits aéronautiques. La part des exportations de chacune de ces deux activités, pratiquement insignifiante au début des années 1970, atteint presque 10 % en 1990. En revanche, l'industrie agroalimentaire voit ses exportations s'effondrer sur la période, de 12 % en 1973 à 4 % en 1990 et à moins de 2 % en 2005.

Sur la période 1974-1990, les performances à l'exportation s'érodent. La part des exportations manufacturières dans le PIB tombe de 4 % en 1974 à 1 % en 1986 pour remonter à 3,5 % en 1990. En parallèle, les importations manufacturières augmentent, passant de 10 % à 15 % du PIB entre 1974 à 1990. En conséquence, le taux de couverture des importations par les exportations chute également sur la période, de 37 % en 1974 à 25 % en 1990. Ce résultat est d'autant plus décevant que l'industrie manufacturière reçoit alors plus du quart de l'investissement public total, ce qui représente des montants colossaux¹³. Ces investissements

n'ont pas permis à l'industrie égyptienne d'obtenir des gains de productivité. Dans l'ensemble du secteur manufacturier, ceux-ci ont globalement continuellement diminué depuis 1970, y compris pendant la période de booms (1974-1985), la croissance annuelle moyenne tombant de 1,2 % avant la période de booms à 0,9 % pendant puis à 0,3 % ensuite. Ces mauvais résultats sont principalement induits par les mauvaises performances du secteur public (Djoufelkit-Cottenet, 2003b). La forte protection du marché égyptien de la concurrence extérieure a certes permis au secteur manufacturier de continuer à croître, mais de manière non optimale. En outre, les devises issues des différents booms ont donné à l'économie égyptienne en général et à l'industrie manufacturière en particulier toute latitude de reporter les ajustements nécessaires. De nombreux obstacles (autres que le facteur prix) handicapent ainsi la compétitivité de l'industrie égyptienne durant cette période : lourdeur des démarches administratives aux douanes, problème de qualité des produits, surévaluation de la livre égyptienne et protection des pays développés vis-à-vis des produits textiles (accord multifibres). En conséquence, les nouvelles lois d'investissement accordant des privilèges aux exportateurs n'ont pas donné les résultats attendus. Elles ne sont pas, à elles seules, assez incitatives pour promouvoir les exportations égyptiennes.

¹³ La Banque mondiale (1986) estime que le montant cumulé représente 10,5 milliards EGP entre 1975 et 1985.

Les performances de l'industrie restent également décevantes après 1990, malgré les réformes mises en œuvre. Entre 1990 et 2003, la part des exportations manufacturières dans le PIB diminue en effet sévèrement pour atteindre 1,4 % en 2001 et se stabiliser autour de 2 % en 2003. Pourtant, les exportations de biens manufacturiers représentent en 2001 environ 33 % du total des exportations de marchandises. Cela indique que les exportations de biens sont vraiment faibles. La part des exportations de marchandises dans le PIB est inférieure à la part des exportations de services (non facteurs). Jusqu'en 2001/2002, la part des premières était en deçà de 10 % du PIB ; elle atteint 14 % en 2004, ce qui demeure faible. Les principales exportations de marchandises sont les produits pétroliers, lesquels représentent depuis 1999 entre 35 % et 40 % du total des exportations. Les principales exportations de marchandises non pétrolières sont, en 2003/2004, les produits métalliques (49 %), le prêt-à-porter (4 %), les tissus en coton (3,2 %), les produits pharmaceutiques (3,2 %), le coton (3,1 %), les fils de coton (2,3 %) et l'aluminium (2,3 %). De manière plus structurelle, les quatre principaux groupes d'exportations non pétrolières sont les produits métalliques (44 % du total en moyenne entre 2002-2004), suivis des produits textiles (15,1 %), des produits manufacturés métalliques (9 %) et enfin des produits végétaux (7,2 %).

Depuis 1990 pourtant, les performances en termes de productivité totale s'améliorent tout au moins dans le secteur privé. La croissance du secteur privé se fait en effet en partie grâce aux gains de productivité, qui sont en moyenne de 8 % par an pendant la période. La productivité diminue en revanche de 4 % par an dans le secteur public. Les salaires réels augmentent dans les deux secteurs, de 3 % par an dans le secteur public et de 4 % par an dans le secteur privé. Le second gagne donc en compétitivité, contrairement au premier. Par ailleurs, l'appréciation du taux de change réel¹⁴ égyptien entre 1993 et 1999 a pu avoir aussi une influence négative sur les performances à l'export ; en revanche, sa dépréciation depuis 2000 ne semble pas les avoir améliorées. Des facteurs autres que le coût entrent probablement en jeu. La qualité des produits continue d'expliquer le manque de performance des exportations égyptiennes. La production est toujours destinée principalement au marché intérieur et les producteurs n'ont toujours pas

fait les efforts nécessaires pour la mettre aux normes internationales.

C'est là un des grands défis à relever dans le cadre des politiques de réforme et de modernisation industrielle entreprises depuis 2004 par le nouveau gouvernement égyptien. La promotion des exportations nouvellement engagée semble porter ses fruits. Le taux d'exportation a considérablement augmenté, passant de 26 % en 2003 à 33,5 % en 2006. La part des exportations de marchandises a augmenté de trois points sur la période pour atteindre 26 % des exportations totales en 2006. Pourtant, la part des produits manufacturiers dans les exportations totales n'est que d'environ 10 % et représente moins de 3 % du PIB : l'industrie manufacturière est toujours très tournée vers son marché intérieur.

Les sources de devises demeurent donc peu diversifiées en Égypte. Elles relèvent essentiellement d'activités générant des ressources « exogènes », peu ou pas liées à la productivité de la main-d'œuvre égyptienne et sur lesquelles les décisions de politique économique d'un État n'ont que peu d'effets. À ces activités s'ajoute le tourisme¹⁵. Ainsi, la part des ressources rentières et touristiques dans les exportations totales (incluant les services facteurs) est très élevée, avec une tendance à l'augmentation. En 1998, les activités précitées (hors aide) généraient 48 % des devises égyptiennes ; en 2005, elles en généraient 66 %. Parmi ces activités, le tourisme tient une place prépondérante. Cette concentration des sources de devises dans des activités dont le comportement échappe partiellement à l'influence des politiques économiques rend l'économie égyptienne très vulnérable aux chocs externes.

Dans ces conditions, l'enjeu pour le nouveau gouvernement va être d'augmenter les exportations des secteurs productifs, notamment du secteur manufacturier, afin que le pays soit moins tributaire des chocs externes et bénéficie des gains de productivité émanant d'une industrie compétitive tournée vers l'extérieur. Pour cela, il faudra des réformes en profondeur, dépassant largement le champ de

¹⁴ Rapport entre les prix des biens échangeables et des biens non échangeables. Le taux de change réel est dans certains contextes, comme ici, un indicateur de compétitivité.

¹⁵ Nous ne considérons pas le tourisme comme une activité « exogène » de type « rente », car elle repose en grande partie sur de la main-d'œuvre égyptienne.

la sphère purement économique et s'adressant également à l'aspect institutionnel des performances économiques.

Globalement, le bilan que l'on peut tirer de la volonté politique de promotion industrielle est décevant. Les résultats ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées. Le poids du secteur manufacturier dans l'économie est faible et celui-ci ne joue pas son rôle de moteur de la croissance et de générateur d'emplois. Il a été longtemps tourné vers le

marché intérieur et n'a guère été confronté à la concurrence internationale. Aujourd'hui encore, les exportations manufacturières peinent à percer. L'économie égyptienne est toujours très dépendante de ressources exogènes qui lui fournissent près de 70 % de ses recettes d'exportation. La présence de telles ressources n'est pas étrangère aux mauvaises performances du secteur manufacturier, comme nous allons le voir dans la troisième partie.

3. L'abondance de ressources : un lourd fardeau pour le secteur manufacturier

Malgré des investissements colossaux, notamment au début des années 1980, et une forte volonté politique de promotion d'une industrie manufacturière locale puissante tirée par le secteur privé, les performances du secteur sont décevantes.

La thèse que nous défendons est la suivante : l'histoire récente de l'industrie égyptienne a été contrariée par l'apparition de ressources de rente au début des années 1970. L'Égypte a en effet connu quatre chocs externes positifs, véritables mannes liées à l'augmentation soudaine des ressources exogènes : les revenus d'aide, les revenus pétroliers, les remises de fonds des travailleurs émigrés égyptiens et les revenus du canal de Suez. La part de ces ressources dans le PIB est ainsi passée en moyenne de 4,5 % entre 1970 et 1974 à 25 % entre 1975 et 1985 (avec un pic à près de 40 % entre 1978 et 1980), pour retomber à 18 % en moyenne entre 1986 et 2005. Même si les boums se sont concentrés entre 1974 et 1985, le poids de ces res-

sources dans l'économie égyptienne est encore important et tend à se renforcer ces dernières années avec l'envolée des prix du pétrole, qui conditionne aussi les revenus du canal de Suez et, indirectement, les remises de fonds des travailleurs émigrés (dans les pays du Golfe).

Les boums ont, de fait, desserré la contrainte en ressources de l'État et lui ont permis de maintenir son rôle de promoteur économique. Il existe donc une réelle dichotomie entre le discours politique volontariste de promotion d'une industrie nationale compétitive et la réalité économique où les réformes ont été finalement très lentes à se mettre en place. Les ressources de rente ont par ailleurs conforté la position des intérêts en place, à même de résister aux réformes. Nous allons donc nous intéresser au lien de transmission entre ressources de rente et mauvaises performances du secteur manufacturier dans le passé. Nous discuterons ensuite de la crédibilité des réformes mises en place par le gouvernement Nazif vis-à-vis de ce schéma.

3.1 Ressources de rente et performances du secteur manufacturier

3.1.1 Ce que dit la théorie économique

La littérature économique distingue deux canaux de transmission entre un choc en ressources, les performances du secteur manufacturier et la croissance économique à long terme. Le premier, purement économique, passe par l'impact de la manne sur le poids du secteur échangeable dans l'économie *via* l'appréciation du taux de change réel c'est ce que l'on appelle génériquement le « syndrome hollandais » (Corden et Neary, 1982). Par l'effet de dépense, la rente engendre l'appréciation du taux de change réel (augmentation relative du prix des biens non-échangeables par rapport à celui des biens échan-

geables). Cette appréciation réelle induit une réallocation des ressources en faveur du secteur des biens non échangeables (services), au détriment des secteurs échangeables (industrie manufacturière, agriculture). En faisant l'hypothèse que les secteurs échangeables, notamment le secteur manufacturier, génèrent les sources de la croissance à long terme (théorie de la croissance endogène), la rente, qui engendre le recul relatif de ces secteurs dans l'économie, handicape la croissance économique à long terme et cela, de manière irréversible. Selon cette théorie, l'impact de la rente sur le secteur manufacturier et, partant, sur la croissance repose donc

sur deux hypothèses fondamentales : (i) le secteur manufacturier est échangeable¹⁶ ; (ii) il génère les sources de la croissance à long terme (externalités et économies d'échelle). Aucune des ces deux hypothèses n'est vérifiée dans le cas de l'Égypte (Djoufelkit-Cottenet, 2003b). Étant fortement protégé, le secteur manufacturier égyptien se comporte en effet à la marge comme un secteur non échangeable (nous avons d'ailleurs vu qu'il avait connu une croissance forte pendant la période de boums). En outre, il ne génère ni externalité, ni économies d'échelle ; dans ces conditions, il ne joue pas son rôle de moteur de la croissance à long terme. Même si la manne a induit une appréciation du taux de change réel en Égypte, elle n'a pas engendré de syndrome hollandais.

Le second canal est plus indirect et fait appel à l'économie politique : il s'agit de l'impact de la rente sur l'arbitrage des agents économiques, et notamment des élites, entre l'activité de recherche de rentes et celle d'entrepreneur (au sens schumpetérien du terme), cette dernière étant génératrice des innovations à la source de la croissance à long terme. Ces deux activités sont dans ce contexte supposées être concurrentes et non complémentaires. Ainsi, un boum en ressources favorisera la croissance s'il incite les agents à se diriger vers l'activité d'entrepreneur ; il lui sera néfaste s'il favorise les comportements de recherche de rentes (Baumol, 1990 ; Tornell et Lane, 1999 ; Baland et Francois, 2000). *In fine*, c'est donc l'allocation des talents qui est déterminante (Murphy *et al.*, 1991).

Dans les économies rentières, le grand concurrent de l'entrepreneur est l'importateur : quand un pays en a les moyens, les incitations à produire sont moindres que les incitations à importer. La présence de ressources de rente favorise en effet l'émergence d'une classe d'importateurs puissante et incite l'élite économique à s'orienter vers cette activité et à se détourner du secteur manufacturier, moins lucratif. Manquant d'entrepreneurs, celui-ci ne peut jouer son rôle de promoteur et de diffuseur du progrès technique. Ce mécanisme de transmission semble avoir prévalu dans le cas de l'industrie égyptienne, comme nous allons essayer de le démontrer.

3.1.2 Contexte institutionnel, politique d'ouverture et ressources de rente se conjuguent pour favoriser les importateurs et autres activités « rentières »

Le contexte politique et institutionnel égyptien, qui n'a connu aucun changement radical entre 1970 et 1990 (Roussillon, 1988), a favorisé le comportement de recherche de rentes pendant les boums de ressources exogènes, notamment sous l'ère Sadate et sa politique d'ouverture économique.

Le régime politique égyptien est un régime autoritaire (Hinnebusch, 1981 et 1985 ; Waterbury, 1983), où le pouvoir est concentré dans les mains du président, qui contrôle les changements sociaux et l'arène politique. Sadate a transformé un État autoritaire-socialiste en un État autoritaire-conservateur (Hinnebusch, 1981 et 1985). « Socialiste » signifie ici qui a la volonté de redistribuer les richesses en faveur des plus démunis ; « conservateur » s'applique à qui souhaite le maintien des privilèges de la nouvelle bourgeoisie d'État. Chacune de ces classes représente la base politique dominante des deux régimes. Moubarak renforcera à nouveau la distribution en faveur des plus pauvres, dans sa volonté de légitimer le rôle de l'État, discrédité pendant l'ère Sadate marquée par le copinage et la corruption.

La modernisation du régime politique, impulsée par Sadate en accompagnement de la politique d'ouverture économique, s'est manifestée par une libéralisation politique très mesurée, permettant à certaines couches de la société, notamment la bourgeoisie privée, d'accéder au premier cercle du pouvoir, jusque-là chasse gardée des militaires. En revanche, les masses populaires ont été de plus en plus écartées du pouvoir, privées de l'ascension politique qu'autorisait, sous Nasser, la carrière militaire (une grande part des militaires est en effet issue de milieux populaires), et mal représentées au parlement, les députés étant au départ cooptés par la hiérarchie et non investis par la base. Cet État qui reste autoritaire, malgré ces avancées libérales,

¹⁶ L'échangeabilité est un concept théorique. Certains auteurs assimilent les biens échangeables à toutes les marchandises sauf celles relatives au secteur du BTP, les services étant eux classifiés comme non échangeables. D'autres prennent en compte la part de la production exportée et fixent un seuil d'échangeabilité (10 % en général) ; cette approche consiste en fait à assimiler les biens échangeables aux biens échangés, la définition du seuil étant arbitraire. Dans le cadre théorique de l'économie dépendante, dans lequel se situe la théorie du syndrome hollandais, un bien échangeable à la marge est, stricto sensu, un bien dont le prix est fixé par le marché international, si minime que soit la quantité échangée. En revanche, le prix d'un bien non échangeable à la marge est déterminé par l'offre et la demande sur le marché national.

est cependant « quasiment autonome » pour reprendre le terme de Waterbury (1983) : aucune classe sociale n'a jamais pu avoir d'emprise durable sur le pouvoir politique ou sur les ressources économiques. Sadate est en outre un président légitime, ancien officier libre, qui a à son actif d'avoir signé les accords de paix avec Israël et récupéré le Sinaï. Ce chef d'État est tout de même décrit par Hinnebusch (1981 et 1985), comme un « monarque présidentiel », qui vise avant tout à se maintenir au pouvoir, en octroyant pour cela de nombreux privilèges à sa « cour », constituée d'une bourgeoisie d'État composite, originaire et/ou ayant des liens forts avec le secteur privé. La politique d'ouverture, couplée avec l'occurrence des boums, va rendre éclatante cette redistribution des richesses en faveur des courtisans, que de nombreux observateurs qualifieront de « bourgeoisie parasitaire »¹⁷. La nature du système politique égyptien prévalant pendant la période des boums a donc encouragé le clientélisme et le comportement de recherche de rentes.

C'est la combinaison d'une politique d'ouverture partielle et de la présence d'aubaines économiques qui a généré et pérennisé ces attitudes. Ce caractère partiel de la politique de libéralisation a en effet impliqué à la fois des « sur-régulations » et « des sous-régulations » (Handoussa, 1994) et ouvert la voie à la collusion entre les secteurs public et privé, laquelle a favorisé le comportement de recherche de rentes et la corruption. Quant aux boums, ils ont rendu ces attitudes tenables économiquement sur une aussi longue période, en permettant de financer les déséquilibres macro-économiques, de la balance commerciale notamment.

La politique d'ouverture a modifié le contexte institutionnel en renforçant considérablement le rôle du secteur privé égyptien et étranger en termes d'investissements. Cependant, jusqu'au lancement du programme d'ajustement structurel en 1991, l'ouverture n'a été que partielle, laissant encore une large place au secteur public. Celle-ci a permis l'alliance lucrative des capitaux publics et privés nationaux ou étrangers, ouvrant grands les vannes à la recherche de rentes (Waterbury, 1983 ; Zaalouk, 1989).

De nouvelles lois d'investissement (loi 43 de 1974 et loi 32 de 1977) ont cherché à attirer les capitaux étrangers puis égyptiens privés dans des zones franches et dans tous les secteurs de l'économie nationale, excepté le secteur pétro-

lier, afin de promouvoir les exportations et les transferts de technologie. En 1981, une nouvelle loi sur les sociétés est introduite, la loi 159, plus favorable que la loi 26 de 1954 qu'elle remplace.

Ces nouvelles lois d'investissement ont eu deux grandes conséquences. Tout d'abord, les secteurs productifs, notamment l'agriculture, ont été relativement délaissés par les investisseurs privés par rapport aux secteurs des services financiers (compagnies d'investissement, banques), du tourisme et des services commerciaux (Waterbury, 1983 ; Handoussa, 1990). Les investissements privés qui se sont dirigés dans le secteur manufacturier ont choisi les industries fortement protégées, comme celles du textile, des matériaux de construction ou les industries mécaniques (Handoussa, 1990 ; Shafik, 2000). La nouvelle loi d'investissement de 1989 (loi 230) va chercher à corriger cette distorsion et à encourager les investissements directement productifs en ciblant de manière plus précise les secteurs d'activités éligibles à cette loi. Les secteurs de la finance, du BTP, du conseil et du transport en sont ainsi exclus. Ensuite, elles ont favorisé le copinage et la corruption, en prévoyant selon des critères mal définis de multiples possibilités de prolongation de la durée des privilèges accordés (exemption de droits de douane, pas de licences d'importation requises, exonération d'impôts sur les sociétés notamment) et en imposant aux sociétés étrangères l'obligation de s'associer à des sociétés égyptiennes afin d'investir dans l'économie nationale (en dehors des zones franches). Concrètement, les sociétés étrangères ont dû former des co-entreprises avec des sociétés publiques et, pour cela, passer sous les fourches caudines de la bureaucratie égyptienne. Enfin, dans le cas des projets d'investissement égyptiens, d'importants pots-de-vin pouvaient être versés à l'administration, afin que le projet soit classé sous la loi 43 et non sous la loi sur les sociétés privées (loi 26 puis loi 159), octroyant beaucoup moins de privilèges.

¹⁷ Il est important de souligner que la politique d'ouverture n'a pas été adoptée sous les pressions des lobbies privés égyptiens ni par les bailleurs étrangers. Comme le note Waterbury (1983, p. 123), l'Infitah est une « politique d'État », reposant sur un renversement des alliances internationales et visant à ouvrir l'économie égyptienne aux technologies et aux capitaux occidentaux grâce à une triple alliance entre le capital public, le capital privé égyptien et les investissements étrangers. Il est certain qu'ensuite, cette politique a fortement stimulé et contenté les intérêts privés.

La politique d'ouverture a par ailleurs partiellement assoupli les restrictions commerciales et de change, afin de rendre plus accessibles les importations nécessaires à la production locale. En juin 1974, le système dit « d'importations propres », autorisant le secteur privé à acquérir ou à convertir des devises en dehors du système bancaire public égyptien, a été introduit. La loi 118 de 1975 a par ailleurs cassé le monopole de l'État sur les activités d'import-export. La loi 63 de 1974 autorisait les hommes d'affaires égyptiens du secteur privé à représenter des firmes étrangères en Égypte. Cette activité, très lucrative et depuis longtemps très convoitée des Égyptiens, était réservée aux étrangers jusqu'à l'abolition des capitulations en 1937, puis s'est trouvée quasi exclusivement aux mains des juifs levantins jusqu'à l'adoption en 1957 de la loi 24 d'égyptianisation avant de passer à celles de l'État entre 1961 et 1974 (Zaalouk, 1989). Cet environnement plus libéral a encouragé les importations, qui ont littéralement explosé pendant l'Infitah, passant de 19 % du PIB en moyenne entre 1970-1973 à 39 % en moyenne entre 1974 et 1985, pour retomber à 28 % entre 1986-2005. Parmi ces importations, celles de biens de consommation en général et de produits de luxe en particulier, fortement contrôlées sous Nasser, ont le plus augmenté¹⁸ (Waterbury, 1983 ; Zaalouk, 1989). Les activités commerciales, notamment d'agents commerciaux (importateurs exclusifs), sont devenues extrêmement lucratives. Ce groupe a de fait été encouragé très tôt par la politique d'ouverture dans le cadre de la promotion du secteur privé, par le décret présidentiel n° 1906 de 1974, qui stipule que les firmes étrangères souhaitant exporter leurs produits sur le marché égyptien ne peuvent le faire que par l'intermédiaire des agents du secteur privé égyptien. Ainsi, cette activité était dès le début de la réforme économique la plus représentée du secteur privé, puisqu'en 1977 on comptait 766 compagnies enregistrées en tant qu'agences commerciales pour 336 qui l'étaient comme firmes privées productives (Zaalouk, 1989). Ces activités sont d'autant plus lucratives que la personne qui les exerce est proche du pouvoir politique. Ces personnes ont si bien réussi à infléchir la politique en faveur de leurs intérêts que les importateurs et les agents commerciaux sont devenus les principaux receveurs de rentes de l'*Infitah* (Waterbury, 1983 ; Zaalouk, 1989). Grâce à leurs carnets d'adresses ou à leurs fonctions, ces mêmes per-

sonnes servaient souvent également d'intermédiaires entre les investisseurs étrangers, l'administration et la sphère politique égyptienne (Waterbury, 1983).

D'autres activités importantes de recherche de rentes dans le secteur privé impliquent également la collusion avec le secteur public, cette fois pour l'octroi des marchés publics, pour l'obtention de certains intrants à prix réduits, pour l'élimination de droits de douane sur certaines importations (matériaux de construction par exemple), pour l'exonération d'impôts sur certaines activités (construction de logements) et, de manière générale, pour l'octroi de toutes sortes de privilèges (Waterbury, 1983 ; Zaalouk, 1989). Sont concernés au premier chef le BTP et l'immobilier. Les activités bancaires, qui financent toutes ces activités, sont devenues aussi extrêmement lucratives (Waterbury, 1983 ; Hinnebusch, 1985 ; Zaalouk, 1989 ; Handoussa, 1990 ; Shafik, 1990)¹⁹. L'octroi arbitraire de contrats publics et de toute sorte d'exemptions de taxes et d'exonération d'impôts à des entreprises du secteur privé dont les dirigeants entretiennent des relations privilégiées avec le pouvoir a entraîné des enrichissements réciproques d'hommes d'affaires et de technocrates. Ce copinage a permis l'édification de véritables empires, le plus emblématique étant celui d'Osman Ahmed Osman, le plus gros entrepreneur de BTP d'Égypte et, d'après Hinnebusch (1985), le deuxième homme le plus influent en Égypte après Sadate.

Avec la politique d'ouverture, le rôle du secteur public aurait dû diminuer. Or, il est resté très attractif pour les chercheurs de rentes, notamment du fait de la collusion avec le secteur privé. Les technocrates pouvaient ainsi recevoir de nombreux privilèges, sous forme d'avantages en nature (indemnités de représentation, logements et vacances à prix réduits, voitures de fonction, clubs privés), d'accès facilité aux importations, d'accès au marché du « conseil », de nombreuses commissions illicites et de possibilités d'arrondir leurs fins de mois en investissant dans certaines activités privées – l'immobilier notamment (Waterbury, 1983 ;

¹⁸ La part des biens de consommation dans les importations totales est ainsi passée de 10 % à la fin des années 1960 à 28 % entre 1970-1973 puis à 34 % entre 1974 et 1977 (Waterbury, 1983, p. 178).

¹⁹ Les chercheurs de rentes impliqués dans les trois principales activités de recherche de rentes générées par la collusion des secteurs public et privé – le commerce, l'immobilier et le BTP – étaient désignés par un sobriquet imagé, parfois peu flatteur en dialecte égyptien, illustrant l'image consumériste et spéculative de l'Infitah (Waterbury, 1983, pp. 171-187).

Hinnebusch, 1985). Les affaires de corruption de haut vol impliquant des hauts fonctionnaires ont ainsi fait la une des journaux égyptiens dans les années 1970 et même si, en 1975, Sadate a dissous le gouvernement en place, les personnes mises en cause n'ont pas été poursuivies (Waterbury, 1983 ; Hinnebusch, 1985 ; Zaalouk, 1989).

L'une des caractéristiques institutionnelles de l'*Infitah* est, par ailleurs, que la frontière entre activités politiques et monde des affaires est devenue de plus en plus ténue. Hinnebusch (1981 et 1985) indique les origines professionnelles des ministres sous Sadate. Au début de son mandat, seulement 2,4 % des ministres étaient issus du monde des affaires ; entre 1971 et 1974, cette part est passée à 10 % ; à partir de 1974, avec l'*Infitah*, elle a atteint 15 %. Osman Ahmed Osman, l'entrepreneur de BTP dont nous avons parlé, était également ministre du Logement et de la Reconstruction et l'une des quatre éminences grises de Sadate. Il présidait par ailleurs le syndicat des ingénieurs, l'un des plus puissants d'Égypte (Moore, 1994). Osman représente encore aujourd'hui le symbole du copinage et de la corruption, attributs ostentatoires de l'ère Sadate et de son État alors qualifié de « rentier » (Beblawi et Luciani, 1987).

Tous les hommes d'affaires n'ayant pas la carrure d'Osman, ils ont essayé de faire pression à travers divers groupes d'intérêt : l'Association des hommes d'affaires égyptiens, l'Association des hommes d'affaires d'Alexandrie, la Fédération des industries égyptiennes, les syndicats professionnels, la Fédération générale des chambres de commerce, le Conseil d'affaires américano-égyptien... Ces groupes n'avaient dans les faits qu'un pouvoir consultatif. Concrètement, le moyen le plus direct alors pour défendre ses intérêts consistait à entrer au Parti national démocrate, le parti gouvernemental (Gobe, 1999). La bourgeoisie d'affaires a ainsi souvent réussi à influencer les politiques publiques. Sa tâche était facilitée par la prédisposition relativement forte des dirigeants politiques, sous Sadate, à favoriser les intérêts privés (Hinnebusch, 1985). Les importateurs ont dans ce contexte réussi à faire baisser les droits de douane, notamment sur les biens de consommation, qui sont devenus moins taxés que les biens intermédiaires, ce qui a handicapé les entrepreneurs industriels locaux. Le lobby commercial était alors plus puissant que le lobby industriel.

La forme du pouvoir et le contexte institutionnel pendant la période de boums, coïncidant elle-même avec l'*Infitah*, ont donc favorisé le comportement de recherche de rentes. Les activités les plus lucratives étaient celles où une collusion existait avec les pouvoirs publics, à savoir le commerce, en particulier les importations, les activités d'intermédiaires pour les entreprises étrangères, la construction, l'immobilier et les activités bancaires. Aucune de ces activités, hormis le BTP, n'est orientée vers la production.

3.1.3 L'allocation des talents

Cette période d'*Infitah* a également eu un impact sur l'allocation des talents. Les incitations à entrer dans les activités spéculatives de recherche de rentes sont devenues en effet extrêmement fortes. Waterbury (1983) note que si les entrepreneurs, adeptes d'une libéralisation encourageant les activités productives, représentent le futur de l'*Infitah*, ceux que l'on appelle péjorativement les « gens de l'ouverture » (*munfatihun*), architectes de l'ouverture spéculative et commerciale, en représentent son présent.

Une combinaison de facteurs a en effet rendu l'activité d'importateur extrêmement lucrative : la longue période de restriction aux importations de biens de consommation sous Nasser et, partant, une demande potentiellement très élastique ; la modification du contexte institutionnel en faveur des importations ; l'augmentation des revenus induite par les boums ; la préférence notoire des Égyptiens pour les marques étrangères, notamment de luxe ; et, enfin, l'existence d'une production concurrente locale de substitution aux importations, pratiquant des prix élevés à l'abri de fortes protections, offrant aux importateurs des marges d'autant plus importantes qu'ils obtiennent, par copinage, par corruption ou par fraude, des exonérations tarifaires. En outre, un aspect du contexte institutionnel incite tout spécialement les diplômés de l'université à devenir importateurs. La loi 121 de 1982, qui régleme cette activité avantage en effet les diplômés de l'université : elle stipule que le capital minimum à déposer pour pouvoir être enregistré comme importateur est de 10 000 EGP – à moins que la personne ne soit diplômée de l'université ou ait un niveau équivalent, auquel cas le capital requis est fixé à 5 000 EGP (art. 2.1.f). Par ailleurs, une période d'un an doit s'écouler entre l'enregistrement et le début de l'activité (art. 2.2.a), mais si le capital est d'au moins 20 000 EGP ou

si la personne est diplômée de l'université, il n'y a pas de délai de latence (art. 2.2.a). En outre, l'activité d'agent commercial, ouverte aux Égyptiens avec l'*Infitah*, est extrêmement lucrative et très convoitée. Au début des années 1980 et sous la pression des industriels et de l'opinion publique, de nouvelles réglementations vont entrer en vigueur pour tenter de limiter les importations, en imposant aux importateurs un dépôt préalable en livres égyptiennes, dans une banque égyptienne, d'un montant équivalant à 25 % de la valeur des importations pour les produits agroalimentaires, à 40 % pour les biens intermédiaires et à 100 % pour les biens de consommation et les produits de luxe. Dans les faits, cette mesure pénalise les petits importateurs et permet aux plus puissants de se partager le marché, créant ainsi des monopoles d'importation pour certains biens et faisant grimper les prix sur le marché local, au point que le gouvernement a dû baisser les plafonds tarifaires. Waterbury (1983) note que ces activités sont alors si rentables que 22 ex-ministres et deux anciens premiers ministres sont importateurs ou agents commerciaux. Dans son étude très documentée sur les hommes d'affaires égyptiens, Gobe (1999) souligne de même que les deux sphères d'activités où l'on retrouve le plus d'anciens cadres du secteur public et de l'administration sont, au milieu des années 1970, le conseil et l'import-export. L'augmentation fulgurante des importations a nui au secteur manufacturier local et les entrepreneurs potentiels ou existants ont été attirés par les perspectives lucratives de l'activité d'importateur.

Les incitations à entrer dans le secteur du BTP ont également été importantes pendant l'*Infitah*. Le marché est florissant après 1973, avec la réhabilitation des villes situées autour du canal de Suez, la construction des villes nouvelles dans le désert, la construction de ports et le boom de la construction des logements, surtout pour les classes moyennes et supérieures. L'État confie une large part de ces projets au secteur privé, qui en retire en général de gros bénéfices, pour deux raisons : a) le débouché est assuré et le coût de production est minimal, l'État fournissant les intrants nécessaires ; et b) il y a possibilité de contrebande de ces intrants avec le restant du secteur privé, moins bien

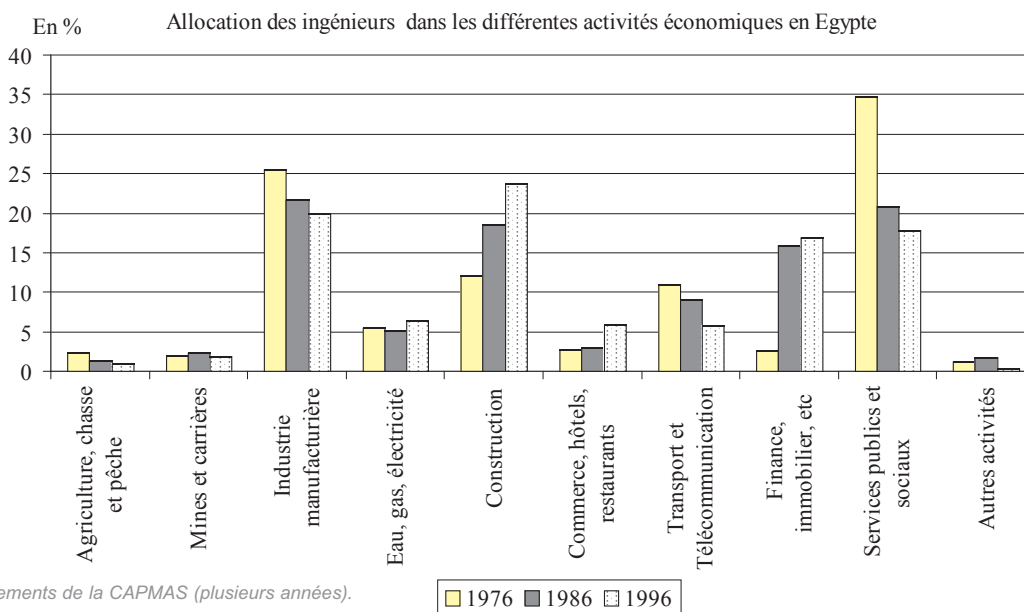
approvisionné. Cela est particulièrement vrai pour les matériaux de construction, vendus plusieurs fois leur prix subventionné sur le marché noir et ce, jusqu'en 1977, date à partir de laquelle le secteur privé peut les importer librement et sans droits de douane. Dans le cas des logements neufs, ce système de contrebande était particulièrement répandu, entraînant parfois l'écroulement de certains immeubles, puisqu'une partie des matériaux censés servir à leur construction était vendue au marché noir, sans parler du surdimensionnement fréquent des projets.

Le marché de l'immobilier, et en particulier des logements destinés aux classes moyennes et supérieures, connaît lui aussi un véritable essor pendant l'*Infitah*. Les loyers des appartements destinés aux Égyptiens, régis par la loi 46 de 1962, sont déconnectés de l'offre et de la demande. Les appartements meublés échappent cependant à cette réglementation. Avec l'*Infitah*, des étrangers ont commencé à venir s'installer au Caire et de nombreux propriétaires ont meublé et sous-loué leurs appartements. Étant donné la pénurie de logements au Caire et l'afflux massif d'étrangers, des promoteurs immobiliers ont jailli de toutes parts. Ils se sont livrés à de véritables opérations de spéculation, en construisant des logements pour les classes moyennes et supérieures destinés à la location aux étrangers. Certains immeubles étaient parfois vendus des années avant leur construction et il n'était pas rare qu'ils le soient plusieurs fois (Waterbury, 1983). Les propriétaires pouvaient par ailleurs contourner la loi sur le contrôle des loyers en demandant plusieurs mois, voire plusieurs années, de loyer d'avance.

Enfin, le secteur bancaire – qui finance toutes ces activités – devient extrêmement lucratif. Il attire nombre d'anciennes élites du secteur public, notamment d'anciens ministres des finances. Le président Sadate lui-même est le fondateur de la Banque nationale pour le développement (Waterbury, 1983). De nombreux talents sont incités à rejoindre cette activité.

Cette évolution des incitations pendant l'*Infitah* s'est effectivement traduite par une réallocation des talents vers les activités de recherche de rentes, au détriment des activités productives (graphique 1).

Graphique 1. Allocation des ingénieurs dans les différentes activités de l'économie égyptienne



Source : Recensements de la CAPMAS (plusieurs années).

Au début des années 1970, les services publics embauchent l'essentiel des ingénieurs (35 % en 1976), suivis par le secteur manufacturier (25 %). Or, les boums et l'*Infitah* vont avoir un impact considérable sur l'allocation des ingénieurs dans les différentes activités économiques. Leur part va ainsi considérablement augmenter dans les BTP, passant de 12 % en 1976 à 18 % en 1986 puis à 23 % en 1996. Le véritable détournement des talents par les activités spéculatives de recherche de rentes (finances, immobilier, etc.) est encore plus parlant : la part des ingénieurs dans cette branche, qui n'est pas au demeurant extrêmement technique, est passée de 3 % en 1976 à 16 % en 1986, pour se stabiliser ensuite à 17 % en 1996. Pendant l'*Infitah*, bien des ingénieurs ont notoirement utilisé leur expérience de technocrates pour devenir des intermédiaires ou des consultants pour les firmes étrangères (Waterbury, 1983 ; Gobe, 1999), ces activités étant assimilées à des services commerciaux et classées dans cette branche. En contrepartie, la part des ingénieurs dans les services publics a diminué, pour atteindre tout de même encore 21 % en 1986 et 18 % en 1996. Cette réallocation des talents s'est surtout faite au détriment du secteur manufacturier, la part des ingénieurs y déclinant régulièrement pour tomber à 22 % en 1986 et 20 % en 1996. Contrairement aux services publics,

ce déclin a une profonde incidence sur l'activité et, surtout, sur les performances du secteur manufacturier.

De multiples voix se sont élevées contre la politique économique de Sadate et sa politique de redistribution des richesses. Trop de faveurs étaient accordées à la bourgeoisie parasitaire. La consommation ostentatoire de cette classe était jugée abusive, voire même provocante pour tous les laissés-pour-compte de l'*Infitah* (les petits fonctionnaires, par exemple, dont les salaires réels ont diminué). Le régime a ainsi été discrédité et la révolte populaire, exprimée en 1977 dans les rues, a fait le terreau des mouvements islamistes.

Quand Moubarak arrive au pouvoir après l'assassinat de Sadate, en 1981, il tient à changer l'image du régime en diminuant le pouvoir de la bourgeoisie parasitaire et en réorientant l'*Infitah* vers les activités productives et vers plus d'équité. Il recherche la légitimité dans la légalité et la rationalité (Hinnebusch, 1990). Il décide pour cela de réintroduire les plans quinquennaux, abandonnés de fait depuis la guerre de 1967. Le rôle de l'État est de maintenir les infrastructures économiques et sociales, tout en laissant plus de champ au secteur privé dans le domaine des secteurs productifs. Pendant la période de boums, suffisamment de devises entrent dans le pays et les déséquilibres

sont absorbés. Le contexte institutionnel évolue donc peu. Il faudra attendre le début des années 1990 pour qu'un véritable changement institutionnel s'opère (Hinnebusch, 1993). Mais dès 1986, la fin de la période de booms marque l'entrée de l'économie égyptienne dans la récession, le pays étant alors obligé de réduire ses importations, notamment de biens de consommation. Cette mesure a pour conséquence d'étendre les débouchés intérieurs pour l'industrie manufacturière locale. Cette moindre concurrence des importations, couplée avec une réorientation des investissements vers les secteurs productifs, a pour effet d'augmenter le poids de l'industrie manufacturière dans l'économie égyptienne. Moubarak n'a cependant pas réussi à modifier les incitations et les talents, loin de rejoindre le

secteur manufacturier, continuant même à le quitter (CAP-MAS, recensement de 1996). Même si les groupes d'intérêt sont plus discrets depuis l'arrivée de Moubarak au pouvoir, ils restent présents et l'activité d'importateur reste toujours plus rentable que celle d'entrepreneur-exportateur. La législation régissant l'activité d'importateur n'a en outre toujours pas changé.

La question est maintenant de savoir si les réformes engagées par le nouveau gouvernement vont, comme annoncé, véritablement promouvoir les *incitations* pour le développement d'un secteur productif puissant et compétitif ou bien si, comme précédemment, les réformes ne vont pas être poussées assez loin pour pouvoir changer les incitations des élites à entrer dans ces activités productives.

3.2 Crédibilité des réformes voulues par le gouvernement Nazif

Après plusieurs années de *statu quo* en matière de réformes, le président Moubarak nomme en juillet 2004 un nouveau gouvernement, avec pour Premier ministre Ahmed Nazif, et lui assigne un agenda de réformes économiques. Le président a apparemment jugé que face à l'anémie économique, la poursuite d'une approche prudente favorisant le *statu quo* présentait dorénavant plus de risques que l'alternative de la réforme. Issu du secteur privé, le nouveau Premier ministre s'entoure de plusieurs ministres réformateurs, notamment aux portefeuilles de l'investissement, des finances, du tourisme et du commerce extérieur et de l'industrie.

La réussite de la réforme en cours repose sur un pari – la reprise d'une croissance tirée par les exportations et les IDE. Dans le contexte social actuel, il est en effet difficile d'alimenter la croissance par la demande intérieure. En outre, le contexte international est particulièrement favorable à l'économie égyptienne, ce qui facilite la mise en œuvre de la réforme.

Le coût politique de la réforme est important, eu égard aux nombreuses résistances. Mais il reste supportable pour l'instant, car les incitations sont fortes dans le contexte national actuel. En effet, le faible pouvoir d'achat égyptien implique que la production pour le marché domestique et/ou les activités d'importation sont moins rentables que précédemment. En outre, le contexte international (abon-

dance de devises) facilite la mise en œuvre de cette réforme. Mais qu'en serait-il si ce contexte changeait (les attentats sont une réelle menace pour l'activité touristique) ? La question est de savoir si les autorités vont avoir la volonté politique de maintenir le cap des réformes et résister aux pressions de ceux qui trouvent plus avantageux d'importer et de produire à la marge que de produire pour exporter. En modifiant le système d'incitation, la réforme peut s'attaquer à des intérêts établis depuis des décennies.

L'histoire économique récente de l'Égypte montre que toutes les tentatives de libéralisation de l'économie ont, jusqu'ici, échoué à changer le système des incitations et maintenu l'Égypte dans un système introverti de production pour le marché domestique. On voit par là qu'il ne suffit pas qu'un gouvernement ait la volonté de mettre en œuvre des politiques d'ouverture pour que celles-ci soient effectives.

Dans quelle mesure la réforme actuelle réussirait-elle mieux que les précédentes ? Tout repose, selon nous, sur le changement récent d'un paramètre : la taille du marché intérieur, qui diminue sous une double influence : la concurrence accrue des produits étrangers sur le marché local et la baisse du pouvoir d'achat des Égyptiens.

La concurrence d'abord : l'Égypte a en effet signé de nombreux accords commerciaux régionaux, sans compter l'accord d'association avec l'UE entré en vigueur en juin 2004, qui rend les produits européens particulièrement concu-

rentiels. Par ailleurs, les produits chinois devraient prendre davantage d'importance dans plusieurs domaines, dont le textile.

La baisse du pouvoir d'achat ensuite : celui-ci s'est considérablement dégradé sous la triple influence de l'augmentation des prix des produits importés depuis le début de la dépréciation de la livre égyptienne (laquelle a perdu 40 % de sa valeur depuis 1999), de l'augmentation généralisée de l'indice des prix à la consommation et de l'augmentation moins que proportionnelle (10 % dans le secteur public), voire la stagnation des salaires nominaux. La réintroduction de certains produits alimentaires dans la liste des produits subventionnés (comme les lentilles, le thé ou l'huile végétale) ne suffit pas à compenser la perte de revenu réel des plus démunis.

Dans ce contexte, il devient moins lucratif pour les hommes d'affaires égyptiens comme pour les IDE de se tourner vers

le marché intérieur. Ce changement d'incitation se traduirait déjà dans les faits par une expansion proportionnellement plus grande du nombre d'entrepreneurs que d'importateurs. De même, les IDE qui jusqu'à présent misaient principalement sur le marché intérieur abrité et prenaient la forme d'octroi de licences, sembleraient dorénavant davantage privilégier les secteurs exportateurs. Même si le pouvoir d'achat augmente, la rentabilité des activités destinées à satisfaire la demande locale sera moindre dans le nouveau contexte de concurrence extérieure accrue et de diminution des barrières commerciales. Les forces de résistance à l'encontre d'une réforme encourageant la production locale et les exportations pourraient donc, dans ce nouveau contexte, être moindres que par le passé. Le nouveau gouvernement pourrait alors effectivement pousser la réforme de manière à opérer une réorientation effective de l'activité économique en direction des exportations.

Conclusion

L'histoire récente de l'industrie égyptienne est celle d'un développement contrarié, notamment en ce qui concerne le secteur manufacturier, celui qui compte pour la croissance à long terme. Malgré une volonté politique ininterrompue depuis le début des années 1970 visant à promouvoir l'essor d'un secteur productif solide – à travers l'ouverture économique et la promotion du secteur privé – les résultats ont été décevants. L'industrie manufacturière représente aujourd'hui encore moins de 20 % du PIB et de la population active, ce qui est très faible pour un pays doté d'une stratégie industrielle. Par ailleurs, cette activité est toujours fortement tournée vers le marché intérieur et demeure peu compétitive au niveau international.

Notre analyse relie ces performances décevantes aux ressources de rentes dont l'Égypte a massivement bénéficié entre 1974 et 1985 et dont elle bénéficie encore aujourd'hui de manière non négligeable. Ces ressources ont favorisé l'émergence et le maintien d'une politique d'ouverture partielle laquelle, couplée au contexte institutionnel, a encouragé les activités spéculatives de recherche de rentes, surtout liées aux importations, à la finance, à l'immobilier et aux services commerciaux. Les talents représentés par les ingénieurs ont clairement quitté le secteur manufacturier pour rejoindre ces activités, de manière continue depuis le début des années 1970 mais de façon plus marquée pendant la période de booms.

Les tentatives de libéralisation de l'économie ont, jusqu'à

présent, échoué à changer le système des incitations et ont maintenu l'Égypte dans un système introverti de production pour le marché domestique. Ce qui prouve, si besoin était, que la volonté d'un gouvernement à mettre en œuvre des politiques d'ouverture ne suffit pas à les rendre effectives. La situation économique actuelle en Égypte, caractérisée par la réduction de la taille du marché intérieur, pourrait bien modifier enfin les incitations – en rendant les importations moins rentables que la production et les exportations. Dans ce contexte, les résistances face à une réforme encourageant la production locale et les exportations pourraient donc être moindres que par le passé.

Il subsiste néanmoins des interrogations quant à la réussite de la réforme en cours, de deux ordres. Le premier tient à la pérennité d'un gouvernement réformiste dans le temps. Le second est lié à l'aspect social de la réforme. Dans tous les trains de mesures mis en avant, le volet social est le moins présent. La seule augmentation des subventions sur les produits de consommation courante ne peut constituer une politique sociale. Les salaires dans le secteur public demeurent trop faibles malgré l'augmentation récente. La paupérisation d'une grande partie de la population et le creusement des inégalités semblent difficilement tenables à terme et pourraient alimenter les mouvements extrémistes religieux à caractère politique. Le volet social de la réforme est donc un déterminant important pour sa réussite à long terme.

Bibliographie

- BALAND, J.-M. et P. FRANÇOIS (2000), "Rent-Seeking and Resource Booms", *Journal of Development Economics*, Vol. 61, pp. 527-42.
- BANQUE CENTRALE D'ÉGYPTE, *Rapport économique annuel*, différentes années, Le Caire.
- BANQUE MONDIALE (2006), *World Development Indicators*, Washington, D.C.
- BANQUE MONDIALE (1986), *Arab Republic of Egypt. Current Economic Situation and Economic Reform Program*, Rapport n° 6195-EGT, diffusion restreinte, Washington, D.C.
- BANQUE NATIONALE D'ÉGYPTE, *Bulletin économique*, publication trimestrielle, différents numéros, Le Caire.
- BAUMOL, W.-J. (1990), "Entrepreneurship: Productive, Unproductive and Destructive", *Journal of Political Economy*, Vol. 98, n° 5, pp. 893-921.
- BEHLAWI, H. et G. LUCIANI (1987), *The Rentier State*, Croom Helm, New York.
- CAPMAS (1996), *Statistiques annuelles sur la production de biens manufacturés*, Le Caire
- CAPMAS (1976, 1986, 1996), *Recensements de la population, de l'habitat et des établissements*, Le Caire.
- CAPMAS, *Bulletins mensuels des indices de prix de gros*, différents numéros, Le Caire.
- CAPMAS, *Revue des indicateurs économiques*, différentes années, Le Caire.
- CAPMAS, *Statistiques annuelles sur la production industrielle*, différentes années, Le Caire.
- CAPMAS, *Statistiques sur l'emploi, les salaires et les heures travaillées*, différentes années, Le Caire
- CASSING, J. et al. (1998), *Enhancing Egypt's Exports*, ministère de l'Économie, Rapport DEPR, Le Caire.
- Corden, W.-M. et J.-P. Neary (1982), "Booming Sector and Deindustrialization in a Small Open Economy", *Economic Journal*, Vol. 92, n° 368, pp. 825-48.
- DJOUFELKIT-COTTENET, H. (2003a), « L'industrialisation de l'Égypte au XXe siècle : des volontés politiques aux réalisations économiques », dans « L'Égypte dans le siècle, 1901-2000 », *Égypte/Monde arabe*, n° 4-5, pp. 135-71, Complexe/CEDEJ, Bruxelles.
- DJOUFELKIT-COTTENET, H. (2003b), *Boum de ressources exogènes et développement manufacturier en Égypte : l'illusion du syndrome hollandais*, thèse de doctorat, CERDI, université d'Auvergne, <http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/04/81/76/PDF/tel-00009583.pdf>
- FEMISE (2004), *The Road ahead for Egypt, Egypt Country Profile*, ERF/Institut de la Méditerranée, Marseille.
- GOBE, E. (1999), *Les hommes d'affaires égyptiens*, Karthala, Paris.
- HANDOUSSA, H. (1994), *The Role of the State: The Case of Egypt*, Working Paper 9404, ERF, Le Caire.
- HANDOUSSA, H. (1990), "Egypt's Investment Strategy, Policies, and Performance since the Infitah", dans Saïd-El-Naggar (dir. pub.), *Investment Policies in the Arab Countries*, chapitre 7, pp. 143-80, FMI, Washington, D.C.
- HANSEN, B. et G.-A. MARZOUK (1965), *Development and Economic Policy in the U.A.R. (Egypt)*, North Holland, Amsterdam.
- HINNEBUSCH, R.-A. (1993), "The Politics of Economic Reform in Egypt", *Third World Quarterly*, Vol. 14, n° 1, pp. 159-71.
- HINNEBUSCH, R.-A. (1990), "The Formation of the Contemporary Egyptian State from Nasser and Sadat to Mubarak", dans OWEISS, I.-M. (dir. pub.), *The Political Economy of Contemporary Egypt*, chapitre 9, pp. 188-209, Center for Contemporary Arab Studies, Washington, D.C.

- HINNEBUSCH, R.-A. (1985), *Egyptian Politics under Sadat: The Post-Populist Development of the Authoritarian-Modernizing State*, Cambridge Middle East Library, Cambridge University Press, Cambridge, New York.
- HINNEBUSCH, R.-A. (1982), "Children of the Elite: Political Attitude of the Westernized Bourgeoisie in Contemporary Egypt", *The Middle East Journal*, Vol. 36, n° 4, pp. 535-61.
- HINNEBUSCH, R.-A. (1981), "Egypt Under Sadat: Elites, Power Structure, and Political Change in a Post-Populist State", *Social Problems*, Vol. 28, n° 4, pp. 442-64.
- IKRAM, K. (2005), *Egyptian Economy: Performance Policies and Issues*, Routledge, Londres.
- ISSAWI, C. (1963), *Egypt in Revolution – An Economic Analysis*, Oxford University Press, Londres.
- MABRO, R. et S. RADWAN (1976), *Industrialization of Egypt, 1939-1973 – Policy and Performances*, Oxford University Press, Londres.
- MEAD, D. (1967), *Growth and Structural Change in the Egyptian Economy*, Economic Growth Center, Yale University, Richard D. Irwin Inc.
- MOORE, C.-H. (1994), *Images of Development, Egyptian Engineers in Search of Industry*, The American University in Cairo Press, deuxième édition, Le Caire.
- MURPHY, K.-M., A. SCHLEIFER et R.-W. VISHNY (1991), "The Allocation of Talent: Implications for Growth", *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 106, n° 2, pp. 503-30.
- RIVIER, F. (1981), « Politiques industrielles en Égypte », *Maghreb-Machrek*, n° 92, pp. 42-62.
- ROUSSILLON, A. (1988), « Secteur public et sociétés islamiques de placement de fonds : la recomposition du système redistributif en Égypte », *Bulletin du CEDEJ*, n° 23, pp. 277-322.
- SHAFIK, N. (2000), "Multiple Trade Shocks and Partial Liberalization: Dutch Disease and the Egyptian Economy", dans COLLIER, P. et J.-W. GUNNING (dir. pub.), *Trade Shocks in Developing Countries*, Volume I, chapitre 13, pp. 448-84, Oxford University Press, Londres.
- SHAFIK, N. (1990), *La Dolce Vita and the Open Door: The Foreign Exchange Windfall*, Banque mondiale, Washington, D.C.
- TIGNOR, R.-L. (1984), *State, Private Enterprise, and Economic Change in Egypt, 1918-1952*, Princeton University Press, Princeton.
- TORNELL, A. et P.-R. LANE (1999), "The Voracity Effect", *American Economic Review*, Vol. 89, n° 1, pp. 22-46.
- WATERBURY, J. (1991), "Twilight of the State Bourgeoisie", *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 23, pp. 1-17.
- WATERBURY, J. (1983), *The Egypt of Nasser and Sadat: The Political Economy of Two Regimes*, Princeton University Press, Princeton.
- WATERBURY, J. (1976), "Public versus Private in the Egyptian Economy", *American Universities Field Staff Reports. West Coast South America Series*, Vol. 21, n° 5, pp. 1-26.
- ZAALOUK, M. (1989), *Power, Class and Foreign Capital in Egypt. The Rise of the New Bourgeoisie*, Zed Books, Londres.

Série Documents de travail / Working Papers Series

- N° 1 *A Poverty Forecasting Tool: A Case-Study of Senegal*
Thierry Latreille, AFD - Janvier 2005.
- N° 2 Les OMD et l'aide de cinquième génération
Jean-David Naudet, AFD - Mai 2005.
- N° 3 Biens publics mondiaux et développement : De nouveaux arbitrages pour l'aide ?
Sarah Marniesse, AFD - Septembre 2005.
- N° 4 Agir en faveur des acteurs et des sociétés fragiles. Pour une vision renouvelée des enjeux de l'aide au développement dans la prévention et la gestion des crises
Beyond the Fragile State: Taking Action to Assist Fragile Actors and Societies
Jean-Marc Châtaigner et François Gaulme, AFD - Septembre 2005.
- N° 5 La filière riz au Mali : compétitivité et perspectives de marché
Pierre Baris, Jean Zaslavsky, Serge Perrin - Septembre 2005.
- N° 6 Turquie : Risque systémique bancaire et vulnérabilités macro-financières
François-Xavier Bellocq et Vincent Caupin, AFD - Octobre 2005.
- N° 7 La Tunisie et le marché euro-méditerranéen du tourisme
Jean-Raphaël Chaponnière, CEPN et AFD et Marc Lautier, CARE, Université de Rouen - Septembre 2005.
- N° 8 Le développement, une question de chance ? A propos du rapport sur le développement dans le monde 2006 « Equité et Développement »
Development, a Question of Opportunity? A Critique of the 2006 World Development Report: Equity and Development
Jean-Pierre Cling, Denis Cogneau, Jacques Loup, Jean-David Naudet, Mireille Razafindrakoto, François Roubaud, DIAL - Septembre 2005.
- N° 9 *Aid Selectivity According to Augmented Criteria*
Jacky Amprou, AFD, Patrick Guillaumont, Sylviane Guillaumont Jeanneney, CERDI - Novembre 2005.
- N° 10 Le Cambodge rural face à la pauvreté : contribution à la réflexion sur les dynamiques agraires et le changement social
Julien Calas, AFD Phnom-Penh - Janvier 2006.
- N° 11 Vietnam : les vulnérabilités macro-financières associées au processus d'émergence.
Vietnam: Macro-Financial Vulnerabilities Associated with the Emergence Process
François-Xavier Bellocq et Jean-Raphaël Chaponnière, AFD - Janvier 2006.
- N° 12 Chine : la croissance et ses déséquilibres
François-Xavier Bellocq et Jean-Raphaël Chaponnière, AFD - Janvier 2006.

- N° 13 Legs colonial et gouvernance contemporaine (Note de synthèse)
Jean-François Bayart, Romain Bertrand, Thornike Gordadze, Béatrice Hibou et Françoise Mengin, FASOPO (Fonds d'analyse des sociétés politiques) - Mars 2006.
- N° 14 Apprendre pour vivre et travailler : contribution du GEFOP au Rapport sur le développement dans le monde 2007 de la Banque mondiale
Learning for Life and Work : GEFOP Contribution to the World Development Report 2007
Réseau GEFOP (Synthèse rédigée par R. Walther) - Mars 2006.
- N° 15 La formation professionnelle en secteur informel (Note de problématique)
Vocational Training in the Informal Sector - Issue Paper
Richard Walther, consultant ITG - Mars 2006.
- N° 16 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Maroc
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Morocco Field Survey
Richard Walther, consultant ITG - Juin 2006.
- N° 17 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Cameroun
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Cameroon Field Survey
Richard Walther, consultant ITG, avec le concours d'Ewa Filipiak et de Christine Uhder, AFD - Juillet 2006.
- N° 18 Rapport sur le risque-pays du Maroc
Jérôme Sgard, Cepii et Université de Paris-Dauphine - Juin 2006.
- N° 19 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Bénin
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Benin Field Survey
Richard Walther, consultant ITG, avec le concours d'Ewa Filipiak et de Christine Uhder - Juillet 2006.
- N° 20 Institutions, développement et pauvreté
Institutions, Development and Poverty
Alice Sindzingre, CNRS, EconomiX, Université Paris X-Nanterre ; School of Oriental and African Studies (SOAS), Université de Londres - Juillet 2006.
- N° 21 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain au Sénégal
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Senegal Field Survey
Richard Walther, consultant ITG, avec le concours d'Ewa Filipiak et de Christine Uhder - Juillet 2006.
- N° 22 Les fondations philanthropiques américaines, acteurs émergents de la mondialisation et piliers du dialogue transatlantique.
American Philanthropic Foundations: Emerging Actors of Globalization and Pillars of the Transatlantic Dialog
Benoît Chervalier, German Marshall Fund of the United States, et Joseph Zimet, AFD - Juillet 2006.
- N° 23 L'AFD et ses partenaires : La dimension culturelle
Philippe d'Iribarne, CEREB - CNRS - Août 2006.
- N° 24 Secteur de l'eau au Sénégal - Un partenariat équilibré entre acteurs publics et privés pour servir les plus démunis ?
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Cédric Ghesquières, consultant junior, AFD - Août 2006.
- N° 25 Décentralisation et politique de l'eau gratuite en Afrique du Sud: Quelle place pour le secteur privé ?
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Senegal Field Survey
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Cédric Ghesquières, consultant junior, AFD - Août 2006.

- N° 26 L'intégration des programmes d'aide alimentaire aux politiques de développement du Niger : le cas de la crise alimentaire 2004-2005.
The Integration of Food Aid Programmes in Niger's Development Policies: the 2004-2005 Food Crisis
Dorothee Chen et Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD, en partenariat avec DIAL - Septembre 2006.
- N° 27 Proposition d'organisation des outils de gestion du risque de marché au bénéfice des filières cotonnières africaines
Jean Cordier, Agrocampus Rennes - Septembre 2006.
- N° 28 Les privatisations en zone franc – synthèse des travaux du groupe de travail MINEFI/AFD
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD - Septembre 2006.
- N° 29 *Out of the financing trap? Financing post-conflict countries and LICUSs*
Marc Raffinot, Université-Dauphine, et Christine Rosellini, DIAL, Paris - Octobre 2006.
- N° 30 La formation professionnelle en secteur informel - Rapport sur l'enquête terrain en Afrique du Sud
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the South Africa Field Survey
Richard Walther, ITG Consultant, Ewa Filipiak, département de la Recherche, AFD, et Christine Uher, AFD - Octobre 2006.
- N° 31 *The Brain Drain: What Do We Know?*
Frédéric Docquier, FNRS and IRES, Université Catholique de Louvain and World Bank - Khalid Sekkat, DULBEA, Université Libre de Bruxelles - Octobre 2006.
- N° 32 Les délocalisations françaises vers la Turquie
Julien Gourdon, CERDI, Université d'Auvergne - Décembre 2006.
- N° 33 Capital naturel et développement durable en Afrique
Natural Capital and Sustainable Development in Africa
Pierre-Noël Giraud, CERNA, Centre de recherche en économie industrielle, Ecole nationale supérieure des Mines de Paris, Denis Loyer, AFD - Décembre 2006.
- N° 34 La formation professionnelle en secteur informel Rapport sur l'enquête terrain en Ethiopie
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Ethiopia Field Survey
Richard Walther, Consultant ITG - Novembre 2006.
- N° 35 La formation professionnelle en secteur informel Rapport sur l'enquête terrain en Angola
Vocational Training in the Informal Sector - Report on the Angola Field Survey
Richard Walther, Consultant ITG - Novembre 2006.
- N° 36 Les accords de partenariat économique : des accompagnements nécessaires
Economic Partnerships Agreements: Accompanying Measures Are Needed
Anna Lipchitz, département de la Recherche, AFD - Janvier 2007.
- N° 37 Energie du Mali, ou les paradoxes d'un « échec retentissant »
Béatrice Hibou, CNRS - CERI, Olivier Vallée, Consultant, AFD - Janvier 2007.
- N° 38 *Public Private Partnerships in Water and Electricity in Africa*
Emmanuelle Auriol, ARQADE and IDEI Toulouse Sciences Economiques, Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD - Janvier 2007.
- N° 39 *Economic Partnership Agreements and Regional Trade Flow Dynamics: The ECOWAS Case*
Benoît Faivre Dupaigne, Vanessa Alby-Flores, Borgui Yerima, Ann Vourc'h, Anna Lipchitz, Philippe Chedanne - Mars 2007.
- N° 40 La Régie des eaux de Phnom Penh : un modèle de gestion publique efficace
Aymeric Blanc et Alain Riès, département de la Recherche, AFD - Mai 2007.

- N° 41 Répartition des gains dans les partenariats public-privé : effets comparés des modalités d'assiette d'une redevance de concession
Olivier Ratheaux, AFD - Juin 2007.
- N° 42 *Potential Financial Frameworks for a Sustainable UNEO*
Helle Husum, COWI, Erik Brander, COWI, Suzanne A.K. Steensen, COWI, et Emmanuelle Lachaussée, AFD - Juin 2007
- N° 43 La concession des aéroports de Madagascar : une privatisation en trompe-l'œil ?
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Olivier Gouirand, AFD - Août 2007.
- N° 44 La concession du chemin de fer du Cameroun : les paradoxes d'une réussite impopulaire
Aymeric Blanc, département de la Recherche, AFD, et Olivier Gouirand, AFD - Août 2007.
- N° 45 Analyse rétrospective de la crise alimentaire au Niger en 2005
Jean-Pierre Olivier de Sardan, LASDEL, avec la participation de M. Ali Bako, E. Guillermet, O. Hamani, Y. Issa, M. Koné et M. Moha - Septembre 2007.
- N° 46 Une nouvelle base de données institutionnelles : « Profils Institutionnels 2006 »
A new institutional database: « Institutional Profiles 2006 »
Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD et Jacques Ould Aoudia, DGTPE - Septembre 2007
- N° 47 *Governance of Renewable Natural Resources: Concepts, Methods and Tools*
Sheila Wertz-Kanounnikoff, Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et Dominique Rojat, AFD - Septembre 2007.
- N° 48 La crise de la filière coton : conséquences économiques et financières au Burkina Faso
François Xavier Bellocq et Arthur Silve, Département de la Recherche, AFD - Septembre 2007.
- N° 49 *Youth and labour market in Africa (DIAL)*
Jean-Pierre Cling, Flore Gubert, Christophe J. Nordman, Anne-Sophie, DIAL - Octobre 2007.
- N° 50 *Culture and development: a review of literature. The continuing tension between modern standards and local contexts*
Hèla Yousfi, Researcher at "Gestion et société", CNRS, Paris - November 2007.
- N° 51 Transferts et déséquilibres macroéconomiques des économies ultramarines
Philippe Jean-Pierre, université de la Réunion - Novembre 2007.
- N° 52 Eloignement, insularité et compétitivité dans les petites économies d'outre-mer
Bernard Poirine, maitre de conférences d'économie à l'université de la Polynésie française - Novembre 2007.
- N° 53 Pourquoi s'ouvrir ? Contraintes et perspectives pour les économies ultramarines
Jean-Michel Salmon, maitre de conférences, CREGMIA-faculté de droit et d'économie de la Martinique, université des Antilles et de la Guyane et consultant indépendant à STRADEVCO - Novembre 2007.
- N° 54 *Regional Trade Agreements and Developing Countries: The Case of the Independent Pacific Island States*
Robert Scollay - November 2007.
- N° 55 *Corporate Social Responsibility in Turkey: Overview and Perspectives*
Naïg Cozannet, Agence Française de Développement, Helge Rieper, Frankfurt School of Management and Finance
Yekbun Gurgoz, Agence Française de Développement - December 2007.
- N° 56 Où va l'aide française ? Comparaison entre la sélectivité de l'APD française totale et celle de l'Agence Française de Développement
Jacky Amprou, AFD, Carl Bernadac, AFD, Pascaline Magnès, ministère des Affaires étrangères - Janvier 2008.

-
- N° 57 L'aide au commerce dans les pays en développement : des articulations complexes pour une efficacité réelle
Aid for Trade in Developing Countries : Complex Linkages for Real Effectiveness
Marilyne Huchet-Bourdon, maître de conférences en économie, Agrocampus Rennes, Anna Lipchitz, économiste, département de la Recherche, AFD, Audrey Rousson, consultante, AFD - Janvier 2008.
-
- N° 58 La « bonne gouvernance » est-elle une bonne stratégie de développement ?
Is "Good Governance" a Good Development Strategy ?
Nicolas Meisel, département de la Recherche, AFD, Jacques Ould Aoudia, Direction générale du Trésor et de la politique économique du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi - Janvier 2008.
-
- N° 59 Prospective et enjeux énergétiques mondiaux - Un nouveau paradigme
Bernard Laponche, consultant.
-
- N° 60 Cycle du crédit et vulnérabilités financières : évolutions récentes dans certains pays émergents
Matteo Mogliani, Ecole d'économie de Paris.